

DIEU † SEUL

INSTITUT DES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE

RÈGLES COMMUNES

INSTRUCTIONS DIVERSES

CÉRÉMONIAL

Faites ceci et vous vivrez.
(S. Luc, X, 28).

VANNES

IMPRIMERIE G. DE LAMARZELLE

1876

F.B.
255..
780.6
RÈG

27951

DIEU † SEUL

INSTITUT DES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE

RÈGLES COMMUNES

INSTRUCTIONS DIVERSES

CÉRÉMONIAL

Faites ceci et vous vivrez.

(S. Luc, X, 28).

VANNES

IMPRIMERIE G. DE LAMARZELLE

1876



FB
255.
780
6
REG

PRÉFACE DU VÉNÉRÉ FONDATEUR
DE L'INSTITUT.

Recevez en esprit de foi ce Livre, mes très-chers Frères, comme si votre saint Ange gardien vous le présentait, en vous disant de la part de Dieu : FAITES CECI ET VOUS VIVREZ. La vie de la Congrégation dépend, en effet, de la fidélité de chacun de ses membres à en observer les Règles, sans en négliger aucun point, si petit qu'il soit en apparence. Votre persévérance et votre salut en dépendent également. Soyez donc attachés à ces Règles saintes, aussi fortement que l'est un vaisseau à l'ancre qui le rend immobile au milieu des tempêtes.

L'abbé J.-M. DE LA MENNAIS.

PREMIÈRE PARTIE.

RÈGLES COMMUNES.

TITRE I^{er}.

Oboissance religieuse.

1. — Les Frères seront tenus à l'obéissance la plus entière envers le Supérieur de la Congrégation et leurs Supérieurs particuliers, sauf le recours au Supérieur de la Congrégation dans les circonstances douteuses ; mais, avant la décision de ce dernier, ils se soumettront provisoirement aux ordres des Supérieurs particuliers, lorsqu'il n'y aura pas de mal évident.

Les Supérieurs particuliers sont : le Frère qui aura reçu autorité du Supérieur de la Congrégation sur d'autres Frères, et les Curés chez lesquels les Frères sont établis.

2. — Le mobile de leur obéissance sera l'esprit de foi, qui leur fera honorer, dans la personne de leurs Supérieurs, les représentants de N. S. J.-C., les dépositaires de son autorité souveraine et les interprètes de la divine Volonté.

3. — Lorsqu'un Frère aura quelque représentation à faire, soit aux Supérieurs particuliers, soit au Supérieur de la Congrégation, il la fera en esprit d'humilité, de docilité et de charité, se soumettant pleinement et sans murmure à la décision qui interviendra et qu'il regardera comme l'ordre de Dieu même.

4. — Les Frères recevront dans la même disposition, tous les avis qui leur seront donnés par leurs Supérieurs, et particulièrement lorsque ceux-ci satisferont à l'obligation qui leur est imposée de faire la visite des classes, et là où il existe plusieurs classes, de présider à la distribution des écoliers.

5. — Quelque ordre, quelque avis ou quelque répréhension que reçoivent les Frères, ils ne témoigneront aucun mécontentement;

ils seront toujours prêts à faire ce qui leur sera commandé, sans se permettre de juger les motifs en vertu desquels agissent leurs Supérieurs, n'oubliant jamais que la véritable obéissance n'est pas seulement une obéissance d'action, mais encore de cœur et d'esprit.

6. — Ils ne chercheront point à connaître ceux qui auront averti de leurs fautes les Supérieurs; et, comme ils ne doivent avoir d'autre désir que celui de se corriger et d'avancer dans la perfection, ils ne s'irriteront point d'être repris, mais au contraire ils s'en réjouiront devant Dieu.

7. — C'est pécher contre l'obéissance que de censurer les actes du gouvernement de la Congrégation. « A peine, dit S. Bernard, » la sœur d'Aaron eut-elle élevé des mur- » mures contre le gouvernement de Moïse, » qu'elle se vit couverte d'une lèpre horrible, juste châtiment de sa faute. Cette » orgueilleuse Marie est la figure de tous » ces esprits superbes qui se soulèvent » contre leurs Supérieurs et pour qui l'idée » seule de se soumettre est insupportable ;

» et cette lèpre qui la couvre est l'image
» de ces souillures de leurs âmes, de l'état
» déplorable de misère et de péché où ils
» tombent ordinairement, par une juste
» permission de Dieu. »

8. — Les Frères ne souhaiteront point d'être envoyés dans un lieu plutôt que dans un autre : cherchant uniquement Dieu, ils le trouveront partout. Le Seigneur répandra sur leurs travaux et sur eux-mêmes des bénédictions d'autant plus abondantes qu'ils auront davantage à souffrir : les meilleures places sont celles où il y a plus de croix.

9. — Ce serait manquer grièvement à l'obéissance que de quitter son poste sans y être autorisé. Si l'on avait de graves motifs pour désirer son changement, on pourrait le demander au Supérieur, mais après de longues et mûres réflexions ; il faudrait attendre sa décision avec une parfaite indifférence et la recevoir avec un religieux respect, sans jamais insister pour obtenir ce qu'il ne juge pas à propos d'accorder.

10. — Les Frères s'empresseront de rendre le compte de conscience, avec une

grande simplicité et ouverture de cœur, toutes les fois que le Supérieur jugera à propos de le leur demander. « Bien des âmes, dit S François de Sales, ont dû leur salut à cette sainte pratique, et les Religieux qui s'en éloignent, faute de confiance et de simplicité sont en grand danger de se perdre. »

11. — Enfin, l'obéissance est tellement essentielle dans l'Institut qu'elle est obligatoire même pour ceux qui n'en ont pas fait le vœu. (1)

TITRE II.

Pauvreté religieuse.

12. — Les Frères dégageront entièrement leurs cœurs de toute affection aux biens temporels. Ils ne feront aucun acte

(1) Quiconque entre dans la Congrégation se soumet par là même à ses Règles, à ses Constitutions et aux Supérieurs qui la régissent et est tenu de leur obéir. Il y a, dans cette admission, une sorte de contrat qui oblige. Ainsi, même en dehors du vœu d'Obéissance, les Supérieurs peuvent, lorsqu'ils le jugent nécessaire, donner des

de propriété sans la permission du Supérieur de la Congrégation, et ne disposeront pas de leurs revenus, de quelque nature qu'ils soient sans son consentement ; mais ils conservent la propriété de leurs biens immeubles.

13. — Ils ne garderont par devers eux, sans autorisation, aucune somme d'argent, de quelque part qu'elle provienne ; et, s'il leur en a été remis pour un voyage ou quelque achat, ils devront en rendre compte et remettre sans délai le reste de l'argent reçu.

14. — Ils accepteront, pour l'amour de J.-C., les privations qu'ils pourront avoir à supporter, et ils se garderont bien d'imiter ces étranges religieux dont parle S. Bernard, qui ne veulent être pauvres que pour

ordres qui obligent en conscience, pourvu qu'ils commandent selon la Règle.

S. Thomas et les autres théologiens disent, en effet, qu'en toute sorte de Communautés, même laïques et séculières, l'obéissance est due, par justice, à celui qui a la charge de commander, et qu'elle est de droit naturel et de droit divin ; à raison de quoi on offenserait Dieu mortellement, si l'on désobéissait en chose importante.

ne manquer de rien, et qu'ils ne soient embarrassés des richesses en vue des commodités.

15. — Si donc il arrivait qu'on leur fournît des hardes, du linge, des objets, loin de s'en plaindre, ils se réjouiront sincèrement d'avoir quelques traits de ressemblance avec le Sauveur souffrant, pauvre et dénué de tout, dans la crèche et sur la croix.

16. — Lorsqu'un Frère sortira d'un lieu pour être placé dans un autre, il ne portera, dans la nouvelle paroisse que les hardes et effets que le Supérieur lui aura permis d'emporter.

17. — Se rappelant que toute leur conduite doit être dirigée par un esprit de pauvreté et d'abnégation, les Frères n'accepteront jamais de présents, quels qu'ils soient, si ce n'est au nom de la Communauté, et pour le remettre au Supérieur ou au Frère Directeur. A moins donc d'autorisation spéciale, ils ne garderont, pour leur usage particulier, rien de ce qui leur serait offert, à titre d'aumône, de reconnaissance ou d'amitié.

18. — Toute espèce de luxe dans les ameublements et de délicatesse dans les repas, doit être bannie de nos maisons : elles doivent être administrées avec la plus sévère économie.

19. — La vertu de pauvreté demande que les Frères ménagent avec soin les divers objets à leur usage, et qu'ils ne les laissent point se détériorer par négligence.

20. — Il est expressément défendu aux Frères de fumer, et l'usage du tabac en poudre ne sera que très difficilement toléré : en prendre sans la permission du Supérieur général est une faute grave.

21. — De même, l'abonnement aux journaux politiques est rigoureusement interdit. Quant aux autres publications périodiques, soit religieuses, soit pédagogiques, il ne faut s'y abonner qu'avec l'autorisation du Supérieur.

22. — Les Frères devront toujours tenir leurs comptes en ordre et marquer les plus petites dépenses, à mesure qu'ils les feront, de sorte qu'ils puissent constamment indiquer avec exactitude, soit au Supérieur,

soit au Frère visiteur l'emploi qu'ils auront fait de l'argent reçu.

23. — L'exactitude dans les comptes, et surtout dans le compte général que l'on rend à la fin de l'année, est une obligation de conscience.

24. — Enfin, les Frères aimeront et pratiqueront en toutes choses la pauvreté religieuse. En lisant la Vie des Saints, qu'ils remarquent combien a été sévère celle à laquelle se sont volontairement condamnées tant d'hommes de la plus haute condition, élevés dans l'opulence et dans les délices ; et, à la vue d'une abnégation si courageuse, si admirable, qu'ils disent au moins comme S. Paul : *Ayant la nourriture et le vêtement, je ne désire rien de plus.*

TITRE III.

Chasteté religieuse.

25. — *Tous les trésors, dit l'Esprit-Saint, ne valent pas une âme chaste.* Afin donc de conserver l'angélique Vertu, les Frères se-

ront très-attentifs à vivre dans une grande retenue, dans une parfaite vigilance sur leur cœur comme sur leurs sens, et dans le retranchement de ce qui pourrait entretenir la délicatesse du corps et porter atteinte à l'innocence des mœurs.

26. — Ils s'abstiendront entre eux de toute familiarité peu convenable : un Frère ne doit pas en toucher un autre, même en badinant. On peut cependant s'embrasser, en signe de charité, lorsque quelqu'un part pour un voyage ou qu'il en revient.

27. — Les Frères ne doivent non plus se permettre, à l'égard des enfants, ni priautés, ni caresses, ni jeux de mains.

28. — Ils ne coucheront jamais deux ensemble, même dans les voyages.

29. — Les Frères ne formeront aucune liaison avec les domestiques de la maison dans laquelle ils demeureront, et n'iront pas à la cuisine sans une absolue nécessité.

30. — Ils observeront une grande modestie dans les regards, et une parfaite sobriété dans le boire et dans le manger.

31. — Enfin, ils auront une dévotion

toute filiale à la très-sainte Vierge, modèle admirable et puissante gardienne de la chasteté, et ils recourront à elle, avec la plus grande confiance, dans toutes leurs tentations.

TITRE IV.

Relations des Frères entre eux.

32. — L'esprit de la Congrégation étant un esprit de paix et de charité, les Frères vivront ensemble dans l'union la plus parfaite, s'aimant et s'aidant réciproquement.

33. — Mais ils ne formeront point entre eux d'amitiés particulières : ces amitiés, toujours dangereuses, sont tout à fait contraires à l'esprit de communauté.

34. — Ils éviteront soigneusement tout sujet de querelle, ne se témoignant les uns aux autres ni éloignement, ni mauvaise humeur ; ils éviteront toutes paroles dures, aigres ou de reproches, toute marque de mépris ou d'impatience ; ils se parleront avec une douceur inaltérable, une grande modestie et sans se tutoyer.

35. — S'il s'élevait parmi eux quelque dissension, même légère, ils ne manqueront pas de se réconcilier avant la prière du soir.

36. — Au lieu de chercher à se décharger du travail sur autrui, ils auront à cœur de se soulager mutuellement et d'embrasser avec empressement ce qu'il y aura de plus pénible dans leurs fonctions.

37. — Ils s'entretiendront le plus possible de choses édifiantes, et le moins possible des choses du monde, et ils n'auront point de curiosité pour les nouvelles, de quelque nature qu'elles soient.

38. — Les Frères ne parleront jamais de ce qui se passe entre eux et dans l'intérieur de l'école, sinon à leurs confesseurs et à leurs supérieurs; et à ceux-ci ils n'en parleront qu'avec prudence, calme et douceur, après avoir pris le temps nécessaire pour réfléchir et consulter Dieu.

39. — De même encore, ils n'écritont et ne rapporteront jamais aux autres ce qui se passe dans nos maisons, non plus que les désagréments qu'ils auraient éprouvés dans quelque presbytère ou établissement où ils

auraient été précédemment placés. Ils se rappelleront particulièrement cet avis, quand ils viendront à la Maison principale, surtout à l'époque de la Retraite annuelle.

40. — Les Frères placés à peu de distance les uns des autres, peuvent se visiter de temps en temps; mais il n'est pas permis d'aller coucher dans une paroisse voisine, sans le consentement du Supérieur.

41. — Les Frères qui sont voisins de nos grands Etablissements pourront y être reçus et y séjourner pendant vingt-quatre heures, avec l'agrément du Frère Directeur. Hors les cas extraordinaires, il faut l'agrément du Supérieur général pour s'y arrêter plus d'un jour.

42. — Enfin, qu'un fraternel amour règne entre tous les membres de l'Institut et notamment de la même communauté. Que chacun soit heureux de la joie des autres, souffre de leurs peines, et que tous se prêtent, pour aller à Dieu et accomplir son œuvre, un mutuel appui; évitant les contentions, les rivalités, les secrètes jalousies, les paroles railleuses, tout ce qui blesse, tout ce qui divise et altère la charité.

TITRE V.

Relations avec les Elèves.

43. — Les Frères se rappelleront sans cesse que les enfants dont ils sont chargés, leur sont confiés par Dieu même pour leur apprendre à le connaître, à l'aimer et à le servir ; et, en conséquence, leur principal soin sera de les former à la vertu.

44. — Pour y parvenir, ils tâcheront de leur inspirer de la confiance, du respect et de l'attachement, sans se familiariser avec eux, ni les tutoyer jamais.

45. — Ils seront à la fois pleins de douceur et de fermeté, ne souffrant aucun désordre, mais aussi ne reprenant et ne punissant jamais par caprice et avec humeur.

46. — Ils s'efforceront de réprimer les mouvements d'impatience qui pourraient faire naître en eux la légèreté, l'indocilité ou l'inapplication des enfants.

47. — Ils n'auront de préférence pour aucun d'eux, mais ils seront les modèles de tous par leur régularité, leur piété, leur

modestie ; ils se souviendront qu'ils sont comme les anges tutélaires et les gardiens de l'innocence des enfants que la Providence leur a confiés, et ils tâcheront de leur inspirer avec prudence un grand amour pour la pureté et une grande horreur de ce qui peut blesser cette vertu.

48. — Dans nos Pensionnats, les Frères s'appliqueront particulièrement à faire prendre aux enfants des habitudes d'honnêteté et de politesse, et surtout à leur inspirer de profonds sentiments de piété ; ils exerceront sur eux la surveillance la plus attentive, et ne les quitteront ni jour ni nuit, ni à table, ni à la récréation, ni pendant le temps du travail, ni pendant la prière.

59. — Les promenades seront réglées et le lieu où l'on doit aller devra être agréé par le Frère Directeur ; nul élève ne s'écartera des autres pour aller ailleurs, sous quelque prétexte que ce soit. En passant dans les rues, les enfants marcheront deux à deux, ou trois à trois ; on fera en sorte qu'ils n'élèvent pas indécemment la voix ;

que leur démarche ne soit pas trop précipitée, qu'ils n'aient entre eux aucune dispute ; mais, au contraire, qu'ils édifient le public par leur recueillement et leur bonne tenue.

50. — Lorsqu'ils conduisent les enfants aux offices, ils doivent veiller sur eux avec beaucoup de soin ; les regards qu'ils jettent de temps en temps sur leurs élèves pour observer de quelle manière ils se comportent à l'église ne sont point de vraies distractions : tout ce qu'on fait pour la gloire de Dieu et le salut des âmes est une sorte de prière qui lui est très agréable.

51. — Quand un Frère a obtenu son changement, qu'il ne publie point cette nouvelle, et surtout qu'il fasse en sorte que les enfants l'ignorent.

TITRE VI.

Relations avec les parents et les étrangers.

52. — Toutes visites sont formellement interdites aux Frères, à moins d'une permission particulière du Frère Directeur ou

du Curé. Cependant il peut arriver qu'un Frère passant dans un village, les parents de ses élèves le prient d'entrer chez eux pour lui parler de leurs enfants : qu'il y entre alors, car un refus pourrait désobliger ; mais il ne doit s'y arrêter que très-peu de temps et n'accepter jamais rien.

53. — Le Frère Directeur est chargé seul, dans chaque communauté, de faire part aux parents des plaintes auxquelles la conduite de leurs enfants pourra donner lieu ; les autres Frères cependant sont autorisés à répondre aux parents qui viendront d'eux-mêmes s'informer de leurs enfants.

54. — Dans leurs divers rapports avec les parents, les Frères mettront la plus grande réserve et la plus grande discrétion et ne diront à chacun que ce qu'il est nécessaire de dire.

55. — La tendresse des Frères pour leurs propres parents sera une tendresse toute chrétienne et toute religieuse et qui, par conséquent, ne les portera pas à abandonner ou à négliger l'œuvre de Dieu. Ils

n'iront les voir qu'après en avoir obtenu la permission du Supérieur de la Congrégation. Ils ne demanderont point cette permission sans de graves motifs. Le Supérieur l'accorde très-difficilement pendant le congé de Pâques (1).

56. — Les étrangers ne seront point admis à causer avec les Frères dans nos maisons : ces entretiens en dérangerait l'ordre et seraient pleins de dangers.

57. — Pénétrés d'une profonde vénération pour le sacerdoce et spécialement pour les Pasteurs des âmes, les Frères la manifesteront en toute rencontre, et s'efforceront d'inspirer le même sentiment à leurs élèves.

58. — Ils seront aussi pleins d'égards pour les administrateurs civils, et, dans les rapports nécessaires qu'ils auront avec eux, ils leur témoigneront toute la déférence compatible avec leurs devoirs.

(1) La Fête de Pâques étant la première et la plus grande des fêtes de l'année, les trois jours qui la précèdent devant être spécialement consacrés au recueillement et à la prière, il serait de mauvaise édification de s'absenter alors, sans raisons fortes et urgentes.

59. — S'il s'élevait entre les Autorités ecclésiastiques ou civiles et les Frères, quelque difficulté, — ce qu'à Dieu ne plaise, — ceux-ci ne s'engageront dans aucune contestation, mais ils auront recours aussitôt au Supérieur général, afin qu'il les dirige par ses avis ou qu'il intervienne pour tout concilier.

60. — Que les Frères ferment l'oreille aux vains bruits du monde ; qu'ils ne prennent aucune part dans les affaires ou dans les querelles d'autrui ; qu'ils fuient ceux qui voudraient les en entretenir ; qu'ils n'écoutent point leurs discours et ne reçoivent point leurs confidences ; mais qu'ils témoignent hautement qu'ils aiment par-dessus tout la paix, et qu'autant que possible, ils veulent bien vivre avec tous.

TITRE VII.

Prescriptions diverses.

61. — Les Frères se confesseront au moins tous les quinze jours et ne négligeront rien pour se rendre dignes de s'appro-

cher de la sainte Table, au moins aussi, le dimanche, les grandes fêtes et le jeudi. Ils consulteront sur le choix de leur confesseur le Supérieur de la Congrégation.

62. — En exerçant leurs fonctions et, en général, pendant la journée, ils auront soin de se mettre de temps en temps en la présence de Dieu, d'élever vers lui leurs cœurs et de sanctifier leurs travaux et toutes leurs actions, en les lui offrant.

63. — Ils ne s'engageront dans aucune confrérie, sans la permission du Supérieur de la Congrégation.

64. — Chaque année, à l'époque des vacances, les Frères feront en commun les Exercices spirituels de la Retraite, pour se renouveler dans l'esprit de leur état, s'affermir dans leur vocation, ranimer leur piété, leur ferveur et leur zèle.

65. — Lorsqu'ils se rendront à la Retraite, ils remettront au Supérieur le reste de l'argent qu'ils auront touché et lui présenteront le compte de leurs dépenses, ainsi que l'inventaire de leurs hardes et effets.

66. — Les Frères s'efforceront d'acquérir

et de développer de plus en plus l'instruction qui leur est nécessaire pour répondre aux desseins de Dieu dans leur vocation. Ils s'appliqueront surtout à faire une étude approfondie de la Doctrine chrétienne, la science de Dieu et du salut devant tenir le premier et principal rang parmi leurs connaissances.

67. — Mais ils ne doivent pas rechercher une vaine science qui ne serait propre qu'à nourrir leur orgueil et à les dégoûter de leurs humbles et saintes fonctions. L'étude du latin leur est interdite, à moins d'une permission particulière du Supérieur général.

68. — Ils prépareront soigneusement le catéchisme dans les ouvrages qui leur seront désignés par le Supérieur.

69. — Ils doivent se conformer le plus exactement possible à ce qui est marqué dans le *Guide* de nos Ecoles pour la tenue des classes.

70. — Ils n'introduiront dans l'Ecole aucun livre classique nouveau, sans y être autorisés par le Supérieur général ; et quant

au choix des livres à donner en prix, ils consulteront, dans le doute, le Recteur de la paroisse.

71. — Quand plusieurs Frères travailleront ensemble, ils garderont le silence. On doit l'observer encore très-rigoureusement depuis la prière du soir et la lecture du sujet de méditation jusqu'après l'oraison du lendemain.

72. — Les Frères ne feront point de voyage, sans y être autorisés par le Supérieur. Il faut entendre ici par voyage le parcours que l'on ne peut effectuer à pied, dans un jour, aller et retour.

73. — Pendant les voyages qu'ils évitent avec soin la dissipation ; et, dans les maisons où on les reçoit qu'ils prennent garde de parler trop ; qu'ils n'oublient point que leurs entretiens doivent toujours être un sujet d'édification.

74. — En arrivant à la Maison principale, pour y passer un ou plusieurs jours, les Frères se rendront d'abord à l'église, où, après avoir adoré le très-saint Sacrement, ils demanderont humblement à N. S. de mettre une garde de circonspection sur

leurs lèvres et de leur faire la grâce de ne rien dire de contraire à la charité.

75. — Un Frère ne sortira seul que le moins possible ; il sera toujours accompagné d'un autre Frère, s'il y en a plusieurs dans l'Etablissement.

76. — Les Frères ne liront que les ouvrages et publications que le Supérieur de la Congrégation leur aura prescrit ou permis de lire. Il leur est expressément défendu de s'occuper de politique.

77. — La chasse, les jeux de cartes et tout jeu à l'argent sont absolument interdits.

78. — Il en est de même de l'eau-de-vie, les liqueurs ; et, en dehors des repas, de toute boisson spiritueuse prise sans besoin, sans utilité réelle.

79. — Dans les presbytères où ils sont placés, les Frères ne doivent point assister au dessert. Il ne leur est cependant pas défendu de manger promptement un fruit avant de se retirer. Le Supérieur accorde quelquefois la permission de rester, le soir, dans la salle à manger, après le repas, enlever ; il ne l'accorde jamais pour le midi.

80. — En s'efforçant de donner en tout l'exemple de la régularité, ils ne pratiqueront aucune mortification extraordinaire, sans permission.

81. — Les Frères titulaires d'école écriront tous les trois mois au Supérieur de la Congrégation, pour lui rendre compte de l'état de la classe et de tout ce qui les concerne ; ils pourront le faire plus souvent , si les circonstances particulières l'exigent. Quand plusieurs Frères seront employés ensemble dans le même établissement, le Directeur marquera au Supérieur si tous les Frères sont fervents, recueillis ; s'ils s'approchent des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; si quelqu'un a été incommodé, de quoi et combien de temps ; s'ils s'appliquent à tous les Exercices selon l'ordre prescrit.

82. — Hors les cas précédents, les Frères écriront le moins de lettres qu'il se pourra ; et toutes les lettres qu'ils recevront ou qu'ils écriront, à moins qu'elles ne soient adressées au Supérieur ou aux Assistants de la Congrégation ou qu'elles ne viennent d'eux,

seront vues par le Frère Directeur, dans les Etablissements composés de plusieurs Frères.

83. — Ils ne conserveront aucune correspondance dans le lieu d'où le Supérieur les aura retirés, à moins d'une absolue nécessité, dont ils lui rendront compte.

84. — Si c'en est en voyage ou dans un cas exceptionnel , les Frères n'accepteront aucun repas, hors du presbytère ou de la communauté. Il ne leur est pas permis d'aller dîner dans un presbytère voisin, à moins qu'un Frère n'y soit établi.

85. — Lorsque l'office paroissial est transféré, le dimanche ou un jour de fête, dans une chapelle éloignée du bourg, le Frère peut accompagner MM. les Ecclésiastiques, et prendre son repas dans la maison où ils prennent le leur.

86. — Les Frères ne laisseront point croître leur barbe , et ils éviteront toute mondanité dans la tenue des cheveux, qu'ils doivent porter courts et sans apprêt.

87. — La propreté et l'économie leur sont recommandées d'une manière particulière.

88. — Les Frères qui ont besoin de repos pour leur santé et qui sont forcés de suspendre leurs travaux, doivent revenir à la Maison principale et non retourner dans leurs familles, à moins d'y être autorisés par le Supérieur général.

89. — Ils se rappelleront souvent que plus on flatte le corps, plus il semble exiger de ménagements. « Si nous voulons avancer vers la perfection, disait Ste Thérèse, » délivrons-nous des appréhensions continuelles de la maladie et de la mort; dédaignons ces soins minutieux que nous prenons de notre santé; et, quoi qu'il puisse en arriver, abandonnons-nous, sur ce point, entièrement à Dieu, ne désirant rien autre chose que ce qui plaira à sa sainte volonté. »

90. — Quand un Frère sera mort, les autres, réciteront le *De profundis*, pendant un mois, et feront trois communions pour le repos de son âme. Outre la messe d'enterrement, il en sera célébré deux, à son intention, à la Maison principale. Pour le Supérieur général, on dira le *De profundis*

pendant un an; la Maison principale fera célébrer une messe par mois et chaque Frère fera douze communions. — Un service annuel sera célébré, pendant la Retraite pour notre vénéré Fondateur et pour tous les Frères défunts.

91. — Les Frères doivent être ensevelis avec leur habit religieux, c'est-à-dire, avec leur soutane.

TITRE VIII.

Règlement quotidien.

92. — Les Frères se lèveront à cinq heures. Ils auront un quart d'heure ou vingt minutes pour s'habiller et faire leur lit. Ils emploieront ensuite une demi-heure à la prière et à la méditation et ils assisteront, autant que possible, à la sainte Messe.

93. — Les autres Exercices de la journée communs à tous les Frères sont, le matin : la lecture spirituelle d'une demi-heure; les classes, qui dureront trois heures; l'étude et, pendant un quart d'heure, avant

midi, l'examen particulier. A midi, le dîner ; et, dans l'après-midi, la récréation, une seconde classe de trois heures, la visite d'un quart d'heure au St-Sacrement, le Chapelet, l'étude particulière, le souper, la récréation, la prière du soir, la lecture du sujet de méditation, le coucher en silence.

94. — La distribution de ces divers Exercices, dans chaque Etablissement, sera réglée par le Supérieur de la Congrégation, d'après les convenances locales, et sur les informations que les Frères auront soin de lui faire parvenir dans le premier mois de leur séjour.

95. — Dans toutes nos maisons, on dira les prières du matin et du soir en usage à la Maison-Mère ; mais les Frères placés isolément pourront assister aux prières que l'on dit en commun, dans le presbytère ou à l'église, suivant l'usage du lieu.

96. — Après la prière du matin, on dira l'oraison *Jésus qui avez dit*, etc. ; puis une invocation à la très-sainte Vierge, à S. Joseph, à S. Jean-Baptiste et aux SS. Anges,

qui sont les patrons de la Congrégation (1) ; et enfin le *Salve Regina* et le *De profundis*.

A la fin de la prière du soir, on ajoutera trois *Pater* et trois *Ave* ; le premier, pour le Supérieur général ; le deuxième, pour les bienfaiteurs de la Congrégation ; le troisième, pour le Frère qui paraîtra le premier au jugement de Dieu.

97. — Les Frères qui voyagent peuvent, en marchant, réciter le chapelet, faire l'oraison, l'examen particulier et le quart d'heure d'adoration.

98. — Lorsqu'on assiste l'après-midi à un sermon, il peut tenir lieu de lecture spirituelle.

99. — La visite au Saint-Sacrement doit se faire dans l'église ; cependant on pourrait être dispensé par le Supérieur d'aller à l'église, surtout en hiver, lorsqu'elle est éloignée du presbytère ou de la classe ; ce qui n'empêchera nullement les Frères pri-

(1) Nous célébrons la fête principale de la sainte Vierge, le 15 Août ; la fête de S. Joseph, le 19 Mars ; celle de S. Jean-Baptiste, le 24 Juin ; et celle des SS. Anges, le 29 Septembre.

vés de cette consolation de remplir le même devoir dans leur chambre ou dans un oratoire.

100. — Rien ne s'oppose à ce que l'on récite, pendant le quart d'heure d'adoration, les prières que le confesseur a imposées pour pénitence.

101. — Les Frères n'abrègeront jamais, sous quelque prétexte que ce soit, leur Méditation, car, de tous les Exercices, c'est le plus nécessaire.

102. — Quand ils seront plusieurs ensemble, ils feront en commun leurs Exercices de piété.

103. — Lorsqu'un Frère croit avoir des raisons d'être exempté habituellement de l'un des points du règlement particulier de l'Etablissement auquel il appartient, il soumettra sa demande au Frère Directeur, avant de l'adresser au Supérieur général.

104. — A moins de maladie, les Frères ne se dispenseront d'aucun point de la Règle, ni des prières propres à la Congrégation.

TITRE IX.

Fidélité à la Règle.

105. — Que les Frères regardent la Règle comme l'expression de la volonté de Dieu, et sa stricte observation, comme la voie la plus courte et la plus facile pour arriver à la perfection.

106. — La Règle est tout ensemble, et un préservatif contre les chutes, et un rempart contre les tentations, et un ami qui ne trompe point, et un guide qui n'égare jamais.

107. — Que les Frères la gardent donc aussi exactement, lorsqu'ils sont seuls, que lorsqu'ils étaient au Noviciat : « Gardez-la » et elle vous gardera, » dit S. Bernard.

108. — Qu'ils ne se fassent pas illusion, en s'imaginant d'y rien changer, d'y rien ajouter, de leur autorité privée ; mais qu'ils se souviennent de cette maxime : « Il vaut » mieux, pour obéir, ramasser quelques » feuilles d'arbres, que d'entreprendre de » soi-même les œuvres les plus sublimes. »

109. — Si tel ou tel article leur paraît peu important, qu'ils se délient de leur jugement, qu'ils ne s'affranchissent d'aucun de leurs devoirs, même les plus petits en apparence, et n'écoutent aucun conseil de relâchement de quelque part que ce soit. Rien n'est petit dans le service de Dieu, et notre perfection ne consiste pas dans les grandes choses qui arrivent rarement, mais dans les petites qui arrivent tous les jours.

110. — Que les Frères fassent, autant que possible, tous leurs exercices dans le temps marqué, afin de ne pas perdre, en les changeant à leur gré, le mérite de l'obéissance.

111. — Par le même motif, qu'ils aiment à demander des permissions pour les moindres actions : elles seront d'autant plus parfaites et d'autant plus agréables à Dieu qu'ils agiront moins par leur volonté propre.

112. — Qu'ils ne s'autorisent jamais des fautes de leurs Frères pour justifier les leurs : plusieurs ont perdu leur vocation et se sont enfoncés dans un profond abîme de maux, parce qu'ils ont transgressé trop fa-

cilement certains points de la Règle. Que leur exemple nous effraye et nous instruisse!

Les Frères reliront, tous les mois, les présentes Règles de conduite. Chacun devra lire ensuite les Règles de son emploi, soit dans le Directoire général, soit dans le Directoire particulier. Cette lecture sera considérée comme lecture spirituelle.

L'assiduité à lire les Règles est une marque du saint respect qu'elles inspirent et du désir que l'on a de les observer.

DEUXIÈME PARTIE.

INSTRUCTIONS DIVERSES.

CHAPITRE I.

Des Vœux.

§ I. — LE VŒU EN GÉNÉRAL.

1^o Le Vœu est un des actes de religion les plus excellents et les plus saints. Les théologiens le définissent : Une promesse libre par laquelle on s'engage envers Dieu à une chose plus parfaite.

2^o En disant que le Vœu est une promesse, on le distingue des simples résolutions, qui n'imposent à celui qui les prend, aucune obligation rigoureuse.

3^o Toute violation d'un Vœu est un sacrilège, et, par conséquent, de sa nature, un péché mortel ; néanmoins le péché peut n'être que

vénuel, par défaut d'attention ou à raison de la légèreté de la matière.

4^o Evitons, avec un soin extrême, la moindre transgression d'un engagement si sacré. Nous rougirions de manquer à la parole, même secrète, que nous aurions donnée aux hommes : qu'est-ce donc que d'être infidèle à une promesse faite à Dieu, au pied de ses autels, en présence des Anges et des Saints?

§ II. — LE VŒU D'OBEISSANCE.

1^o Par le vœu d'Obéissance, on renonce à sa propre volonté pour l'assujettir à celle d'un Supérieur, qui tient à notre égard la place de Dieu.

2^o Saint Ignace a montré l'excellence de cette vertu, et il en a expliqué, d'une manière admirable, les conditions et les degrés, dans la lettre qu'il écrivit de Rome, le 26 mars 1553, aux religieux de son ordre, en Portugal. Nous devons clore par elle cette suite d'Instructions.

3^o Le vœu d'Obéissance est à la fois une promesse faite à Dieu, et un engagement pris avec l'Institut qu'on embrasse, et avec les chefs qui le régissent : manquer à la stabilité, pendant toute la durée du vœu, ce serait donc pécher contre la justice, en violant un contrat bilatéral.

4^o Lorsqu'une chose est commandée *en vertu de la sainte Obéissance*, cette formule indique que l'intention du Supérieur est de commander en vertu du vœu ; qu'il s'agit, par conséquent, d'une chose qui, en elle-même, ou dans la circonstance, est très-grave.

CHAPITRE II.

De l'Oraison mentale.

On distingue dans l'Oraison trois parties principales : 1^o la préparation ; 2^o le corps de l'oraison ; 3^o la conclusion.

§ I. — DE LA PRÉPARATION.

On doit, dès la veille, lire ou entendre lire le sujet d'oraison du lendemain, s'en occuper le soir en se couchant, et se le rappeler encore le matin en s'habillant.

Commencez l'oraison par bannir de votre imagination les créatures et toute pensée d'affaire ou de soin terrestre ; rappelez-vous que Dieu est présent dans le lieu où vous êtes et dans votre cœur, aussi réellement que dans le ciel

même ; adorez-le avec une profonde humilité et une vive foi ; invoquez les lumières du Saint-Esprit, priez-le de vous diriger, de vous instruire, et soyez attentif à ses inspirations.

§ II. — DU CORPS DE L'ORAISON.

Appliquez-vous ensuite à méditer, soit sur quelque mystère, soit sur quelque vertu ou quelque maxime de l'Evangile, selon le sujet de l'oraison indiqué la veille.

Si ce sujet est un mystère, par exemple, la nativité de Notre-Seigneur, sa passion, sa résurrection, rappelez-en dans votre mémoire les circonstances les plus propres à vous toucher. Au souvenir de tout ce que notre divin Sauveur a fait et voulu souffrir pour vous, entrez dans un grand désir de répondre à tant de bienfaits et à tant d'amour par un amour tendre et fidèle ; désirez d'imiter sa douceur, sa patience, sa charité, son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ; et, en voyant combien peu vous avez profité jusqu'ici de ses leçons et de ses exemples ; combien il est bon et saint, et combien vous êtes ingrat et pécheur, implorez sa miséricorde, sollicitez telle ou telle grâce dont vous croyez avoir un besoin particulier, et promettez-lui de mener désormais une vie plus chrétienne.

Si le sujet de l'oraison est une vertu, considérez-en d'abord l'excellence et la nécessité pour le salut ; remarquez les fautes que vous commettez le plus habituellement contre elle ; et, pénétré de confusion et de regret à la vue de vos imperfections, de vos lâchetés et de vos misères, prenez d'humbles, mais fortes résolutions que vous exécuterez dès le jour même.

§ III. — DE LA CONCLUSION.

La conclusion consiste en trois actes : 1^o à remercier Dieu des grâces qu'il nous a faites dans l'oraison, et à lui demander pardon de nos distractions et de nos négligences ; 2^o à lui offrir nos résolutions, afin qu'il daigne les bénir et les rendre efficaces ; 3^o à recueillir quelques-unes des bonnes pensées ou des pieuses affections que Dieu nous a données pendant ce saint exercice, pour nous en servir comme d'*oraisons jaculatoires*, quand l'heure sonne, ou dans d'autres moments de la journée : c'est ce que saint François de Sales appelle le *Bouquet spirituel*.

AVIS SUR L'ORAISON.

I. Ne cherchez point à avoir dans l'oraison des pensées extraordinaires, ni à vous élever

à une haute contemplation par de violents efforts.

II. Parlez à Notre-Seigneur, ou à la Sainte Vierge, ou à votre bon Ange, ou aux Saints, comme vous parleriez à votre père, à votre mère, à vos frères, à vos amis, avec la même ingénuité et la même confiance.

III. Pour fixer votre attention, jetez de temps en temps les yeux sur un crucifix ou sur une image ; prononcez à voix basse quelques courtes prières ; et, si ces moyens ne suffisent pas, ouvrez un livre, et lisez pendant quelques minutes.

IV. Quand vous vous apercevez d'être distrait, humiliez-vous, recourez à Notre-Seigneur ; mais reprenez aussitôt le sujet d'oraison, sans inquiétude, sans trouble et sans examiner si la distraction a été volontaire.

V. Prenez garde de vous livrer, dans l'oraison, à des réflexions vagues et stériles : attachez-vous surtout à considérer chaque vérité par rapport à la pratique.

VI. Si vous éprouvez des consolations, rendez-en grâces à Dieu ; si elles vous sont refusées, ne vous abandonnez ni à la tristesse, ni au découragement : il n'y a point, il est vrai, de pénitence plus rude que celle-là ; mais il n'y en a point non plus de plus méritoire, quand on la souffre en esprit de foi.

CHAPITRE III.

De la Vocation.

I. Un détachement absolu des choses de la terre, un sincère désir de la perfection, l'esprit d'obéissance et d'humilité, la capacité nécessaire pour remplir les emplois de l'Institut, sont les conditions requises pour être admis dans la Congrégation de l'Instruction Chrétienne.

II. Quiconque aime le monde, ses biens, ses plaisirs, on veut encore se conduire d'après ses maximes ; quiconque n'est pas déterminé à se soumettre à tout ce qui lui sera ordonné par les supérieurs, et n'a pas l'intention de pratiquer, dans un degré éminent, les vertus chrétiennes, ne doit pas songer à devenir membre de la Congrégation.

III. Si, après avoir pris conseil de votre confesseur, et vous être éprouvé vous-même pendant quelque temps, vous croyez avoir reçu du ciel cette heureuse et sainte vocation, rendez-en grâces au Seigneur avec un profond sentiment de reconnaissance. Qu'aucune consi-

dération humaine ne vous empêche d'exécuter ce que Dieu demande de vous ; n'hésitez pas, quoi qu'on puisse vous dire, à rompre tous les liens qui vous attachent au monde, et repoussez généreusement toutes les pensées qui pourraient vous ébranler.

IV. Le démon cherchera, par mille suggestions perfides, à vous faire perdre cette divine vocation. Tantôt il vous représentera que l'on peut faire son salut sans se séparer de ses parents, et sans embrasser un genre de vie si austère ; tantôt il vous inspirera une secrète défiance des supérieurs ; tantôt, concevant une faible idée de vos faibles talents, vous vous imaginerez qu'il vous serait facile de vous élever à une condition plus brillante ; et, trompé par ces illusions, vous déplorerez en vous même votre sort ; insensiblement vous vous dégoûterez de vos devoirs ; ils vous paraîtront aussi pénibles qu'auparavant vous les trouviez légers et doux ; enfin, vous éprouverez une sorte d'impatience de rentrer dans le monde, pour courir après ce fantôme qui éblouit vos regards.

V. Mais, ce ne sera pas toujours de cette manière que l'ennemi du salut essayera de vous tromper. Sous de spécieux prétextes de perfection, il jettera le trouble dans votre esprit ; il vous persuadera que vous êtes appelé ailleurs,

et son unique but en ceci, sera de vous rendre inconstant, parce qu'il sait bien qu'après avoir abandonné votre état, loin d'en prendre un autre plus saint, vous deviendrez semblable à une *nuée sans eau* que le vent emporte au milieu des airs.

VI. C'est là ce que l'Ecriture appelle les ruses et les *profondeurs de Satan*. Voulez-vous ne pas succomber à une tentation si dangereuse, dès le premier moment où de semblables pensées se présenteront à votre esprit, recourez à Dieu pour lui demander ses lumières ; et, au lieu de cacher, par orgueil, vos dispositions à ceux qu'il a chargés du soin de votre âme, empressez-vous de les leur faire connaître. Cette marque de confiance, loin de vous attirer de leur part des reproches, ne fera qu'accroître leur charité et leur tendresse pour vous.

VII. Hé ! pourquoi craindre de leur ouvrir votre cœur, et de les consulter dans une circonstance si grave ? Ils ne feront que vous rappeler les leçons de votre propre expérience. Auriez-vous déjà oublié de combien de périls vous étiez environné dans le monde, et dans quels désordres les passions menaçaient de vous entraîner ? Est-il sage, est-il prudent de vous jeter de nouveau au milieu de ces écueils ? Croyez-vous, de bonne foi, que cette pensée vienne de Dieu ?

VIII. De mensongères espérances de fortune vous séduisent ! Vous allez donc, comme tant d'autres, vous consumer de fatigues et de travaux pour des biens périssables ! quelle illusion ! Sur mille qui, ainsi que vous, aspirent à s'élever et à s'enrichir, à peine un y parvient-il : et celui-là en est-il plus heureux ? non certes. « *Vanités des vanités, et tout n'est que vanité,* » hors aimer Dieu et le servir. Vanité, de suivre » les désirs de la chair, et de rechercher ce » dont il faudra bientôt être rigoureusement » puni. Vanité, de ne penser qu'à la vie présente, et de ne pas prévoir ce qui la suivra. » Vanité, de s'attacher à ce qui passe si vite, » et de ne pas se hâter vers la joie qui ne finit » point. » (*Imit.*)

IX. Songez-y bien : dans une affaire où il s'agit du salut et de l'éternité, du ciel ou de l'enfer, se décider par de vils motifs d'intérêt, écouter la voix de la chair et du sang, et refuser d'entendre cette parole de Jésus-Christ, *Celui qui aime son père, ou sa mère, ou ses frères plus que moi, n'est pas digne de moi*, c'est vouloir se perdre ; c'est sortir de la voie où Dieu vous appelle, pour entrer témérement dans une vie étrangère, c'est renoncer à toutes les grâces qu'il vous avait préparées dans votre premier état ; et dès-lors, privé de ses lumières et de sa protection spéciale, vous marcherez

seul ; et où irez-vous ? Craignez de vous précipiter dans un abîme.

X. Heureux ceux qui, dociles aux inspirations du Seigneur, persévèrent jusqu'à la fin, et qui, pleins de courage, disent comme saint Paul : *Oubliant ce qui est en arrière de moi, je m'élance vers ce qui est en avant, et je me hâte d'arriver au but, pour recevoir la récompense de ma vocation céleste.*

XI. Que si des considérations si puissantes ne vous touchaient pas, il ne me resterait qu'à vous dire, en fondant en larmes : Va, malheureux, calcule les avantages que le monde peut t'offrir, en échange du royaume de Dieu et des trésors de l'éternité ; vends-lui ton âme, comme Judas vendit la sienne aux ennemis du Christ ; prends cette pièce de monnaie que l'on jette à tes pieds, ramasse-la dans la boue, lèche cet or ! puis, baisse la tête et ne regarde plus le ciel dont tu t'es rendu indigne. Créature si élevée par la grâce de ta vocation, te voilà donc tombée dans la fange de la terre ! chaque jour tu t'y enfonceras davantage ; et les hommes mêmes qui te flattaient et t'enhardissaient à briser le doux et saint joug du Seigneur, se riront de ton malheur et de ta honte ; il n'y a pas jusqu'aux petits enfants, qui, demain, en te voyant passer, ne sifflent sur toi, comme s'ils lisaient sur ton front.... Apostat.



CHAPITRE IV.

Du Compte de conscience ou Direction intérieure.

Le Compte de conscience consiste à découvrir, autant qu'on en est capable, le fond de son âme et ses dispositions les plus intimes au Supérieur, pour recevoir de lui des conseils, des encouragements, ou de salutaires réprimandes.

Il ne faut pas confondre cette pieuse pratique avec la confession sacramentelle. En rendant le Compte de conscience, on s'applique moins à déclarer exactement le nombre et les circonstances de ses fautes qu'à rechercher, avec l'aide du Supérieur, quelle en est la source ; et l'on doit également lui faire connaître le bien et le mal, c'est-à-dire nos bonnes inclinations, afin qu'il nous y affermisce, et nos mauvais penchants, afin qu'il nous indique les moyens de nous corriger.

Les principaux points du Compte de cons-

science sont renfermés dans les questions suivantes :

1^o Avez-vous un grand amour de votre état, et que faites-vous pour acquérir les vertus qui lui sont propres ?

2^o Epreuvez-vous des tentations ? Quelles sont-elles ? De quelle manière y résistez-vous ?

3^o Pratiquez-vous la mortification ? Faites-vous des pénitences extraordinaires ?

4^o Observez-vous la Règle dans tous ses points ? En avez-vous transgressé quelques-uns, parce qu'ils vous paraissaient trop pénibles ?

5^o Remplissez-vous vos exercices de piété dans le temps et dans l'ordre prescrits ? Êtes-vous habituellement fidèle aux résolutions que vous prenez dans l'oraison et après vos lectures spirituelles ? Approchez-vous régulièrement et avec ferveur des Sacrements de pénitence et d'eucharistie ?

6^o Avez-vous une égale charité pour tous vos Frères ? S'est-il élevé entre eux et vous, ou toute autre personne, quelque dissension ?

7^o Obéissez-vous toujours avec joie et sans répugnance ? Ne murmurez-vous pas intérieurement contre vos supérieurs, quand ils vous reprennent ou vous humilient ?

8^o Faites-vous la classe avec goût et avec zèle ? Suivez-vous exactement le *Guide de nos écoles* ?

N'êtes-vous pas trop familier ou trop sévère avec les enfants ? Avez-vous soin d'élever de temps en temps votre esprit vers Dieu, de lui offrir vos travaux, et de n'agir en toutes choses que par des motifs de foi ?

Les Frères regarderont le Compte de conscience comme un des plus puissants moyens de perfection.

Cet acte d'humilité, de piété et d'obéissance doit se faire à genoux, après avoir récité le *Veni, Sancte Spiritus* ou quelque autre prière.

Après le Compte de conscience, il ne faut pas s'entretenir avec les autres Frères de ce qu'on y a dit, même pour s'en édifier ; il ne faut penser qu'à mettre en pratique les résolutions qu'on a prises, et les avis qu'on a reçus de celui que Dieu a chargé de nous conduire dans ses voies.

CHAPITRE V.

La Retraite annuelle.

Les Frères regarderont les saints Exercices de la Retraite comme une grâce insigne dont dépend peut-être leur salut. Malheur à ceux

qui négligeraient de s'y disposer, et pour qui un si puissant moyen de sanctification deviendrait inutile ; car s'ils ne sortent pas meilleurs de la Retraite, ils en sortiront plus coupables, et il y a tout lieu de craindre que, Dieu les abandonnant, ils ne se perdent sans retour.

Afin donc de recueillir les fruits de la Retraite, les Frères liront attentivement, et mettront en pratique les avis suivants :

§ I. — AVANT LA RETRAITE.

1^o Désirer avec ardeur la grâce de s'y convertir ; demander cette grâce par l'intercession de la très-sainte Vierge, de saint Joseph, de saint Jean-Baptiste, des saints Anges, et du Saint dont on a reçu le nom en prenant l'habit.

2^o Se rappeler ce qui fut dit aux Vierges de l'Evangile : *Voici l'époux qui vient, allez au-devant de lui* ; préparez-lui en vous-même une demeure ; or cette préparation consiste principalement à désirer sa venue et à se hâter de corriger et de retrancher tout ce qui peut lui déplaire.

3^o Aimer à s'entretenir avec ses confrères du bonheur dont on va jouir ; s'exhorter les uns les autres à ne pas recevoir en vain le don de Dieu ; craindre de ne pas correspondre fidèlement à une grâce si excellente.

4° Dans la semaine qui précède la Retraite, réciter tous les jours le *Veni Creator*, et relire la règle une fois.

5° Renouveler sa ferveur en arrivant dans la maison où se donne la Retraite, ne plus s'occuper de ce qui se passe au dehors, n'en rien rapporter à personne, et prendre bien garde dans les conversations de faire connaître ce qui pourrait être un sujet de blâme pour autrui.

§ II. PENDANT LA RETRAITE.

1° Garder le silence le plus rigoureux et le plus profond recueillement ; s'élever vers Dieu par de ferventes aspirations ; ne penser qu'aux choses du salut.

2° Dans la méditation, s'occuper des fins dernières, des dangers du monde, de la vanité des plaisirs terrestres, de leur fausse douceur, de leur courte durée ; se dire à soi-même : A l'heure de la mort, que voudrais-je avoir été, que voudrais-je avoir fait ?

3° S'examiner particulièrement sur la pratique de l'obéissance et l'observation de la Règle.

4° Faire une confession générale, ou, du moins, une revue de l'année, suivant l'avis du confesseur qu'on a choisi ; lui ouvrir son âme avec un entier abandon ; ne lui rien dissimuler,

quelque répugnance qu'on éprouve à découvrir tant de faiblesses et tant de misères ; écouter ses exhortations et suivre ses conseils avec une confiance filiale.

5° Rechercher la cause de notre tiédeur et de nos relâchements ; former des résolutions pour l'avenir, en prévoyant les occasions où notre fidélité pourra être mise à l'épreuve.

6° Avoir un grand empressement pour écouter la parole de Dieu ; tenir notre volonté prête à l'accomplir en ce qui nous concerne, sans en faire aux autres des applications peu charitables.

7° Le jour où l'on célèbre le service annuel pour les Frères défunts, s'édifier et s'animer par le souvenir de leurs bons exemples. Peut-être bientôt, et avant même la Retraite prochaine, serez-vous aussi dans l'éternité!... Songez que pour partager leur récompense, et être associé à leur bonheur dans le ciel, il faut les imiter sur la terre.

§ III. — APRÈS LA RETRAITE.

1° Remercier Dieu des lumières et des bonnes inspirations qu'on y a reçues.

2° Ne pas reprendre ses occupations et ses entretiens ordinaires avec trop d'empressement,

mais éviter la dissipation et tout ce qui pourrait troubler cette douce paix dont Jésus-Christ fait jouir l'âme qu'il daigne visiter.

3° De temps en temps, renouveler le souvenir des vérités qu'on a entendues, et des résolutions qu'on a prises dans la Retraite.

4° Faire une communion, et réciter le *Te Deum*, pendant trois jours, en action de grâces.

CHAPITRE VI.

Recommandations et avis divers.

§ I. — DANS QUELLE INTENTION ON DOIT FAIRE SES ACTIONS.

1° Ne jugez de toutes choses que selon les lumières de la foi, et ayez toujours en vue l'éternité.

2° Accoutumez-vous, par une direction sainte de votre intention, à rapporter toutes vos actions à la gloire de Dieu, et à les unir aux actions de Jésus-Christ, afin qu'elles reçoivent de ses mérites un prix infini.

3° Mais vous ne pouvez être uni à Jésus-Christ qu'autant que vous marcherez en sa présence : conservez-la donc toujours au milieu de vos occupations extérieures et de vos travaux : la dissipation est le plus grand obstacle à votre avancement dans la vertu.

4° Quelques progrès que vous ayez faits dans la vie spirituelle, efforcez-vous toujours d'en faire de nouveaux ; car jamais, pendant votre exil sur la terre, vous ne pénétrerez assez profondément en Dieu, pour qu'il ne vous soit plus possible d'y pénétrer davantage.

§ II. — LEVER.

1° A votre réveil, tournez vers Dieu votre première pensée, faites le signe de la croix, et prononcez avec amour les saints noms de *Jésus, Marie, Joseph*.

4° Dans les établissements de plusieurs Frères, celui qui est chargé d'éveiller les autres, doit dire : *Vive Jésus dans nos cœurs !* On répond : *A jamais !*

3° Levez-vous à l'heure fixée par la Règle : y manquer, ce serait faire injure à Dieu, qui vous demande ce premier sacrifice, et vous exposer à de dangereuses tentations.

4° L'habit religieux et le crucifix que vous

portez, doivent vous rappeler, dès le commencement de la journée, que vous êtes mort au monde, séparé du commun des hommes, et consacré à Jésus-Christ d'une manière spéciale : ayez donc soin de vous distinguer des autres fidèles, plus encore par vos vertus et votre sainteté, que par vos vêtements.

5° En vous habillant, conservez un saint recueillement ; élevez votre esprit vers Dieu, et occupez-vous du sujet d'oraison.

§ III. — PRIÈRE ET ORAISON.

1° Gardez le silence jusqu'au temps de la prière ; dites-la à genoux, devant quelque image, en union avec vos frères, soit présents, soit absents, qui, dès le matin, offrent à Dieu les mêmes vœux, les mêmes demandes, le même tribut d'adoration et de louanges.

2° Faites ensuite avec ferveur votre Méditation : l'oraison mentale est la fournaise bénie où s'enflamme et se conserve le feu du divin amour. Sans la méditation des vérités éternelles, il est moralement impossible de persévérer dans la grâce de Dieu. Aussi S^{te} Thérèse ne craignait-elle point de dire que négliger l'oraison, c'est se précipiter de soi-même en enfer, sans avoir besoin d'y être poussé par le démon.

§ IV. — SAINTE MESSE.

1° Aucune méthode particulière ne vous est prescrite pour entendre la Messe ; l'essentiel est d'apporter à ce divin sacrifice, une foi vive, un repentir sincère de vos fautes et un ardent amour pour J.-C. immolé sur l'autel.

2° Vous rappelant que la sainte Messe est à la fois un sacrifice latreutique, eucharistique, propitiatoire et impétratoire, unissez-vous de cœur à l'auguste Victime, d'abord pour rendre à la Majesté divine l'hommage souverain qui lui est dû ; ensuite pour remercier le Seigneur des bienfaits dont il vous a comblés ; puis pour implorer le pardon de vos nombreuses offenses ; enfin pour solliciter les grâces qui vous sont nécessaires, à vous et au prochain, afin de parvenir à la vie éternelle. La voix du sang du Sauveur se joignant à celle de votre prière, comment ne seriez-vous pas exaucés ?

3° N'omettez pas non plus, pendant la célébration des saints mystères, de demander à Dieu, avec l'Eglise, pour les âmes souffrantes du Purgatoire, *le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix.*

4° Chaque fois que vous assistez à la Messe, communiez spirituellement, si vous ne pouvez

pas le faire en réalité. Au *Domine non sum dignus*, excitez-vous à la contrition de vos péchés et au regret de ne pouvoir tous les jours vous approcher de ce banquet mystérieux ; priez J.-C. de se rendre présent en vous par sa grâce ; et, comme si vous l'aviez reçu, en effet, d'une manière invisible, adorez-le, remerciez-le avec un saint tremblement, avec un respect profond et une sincère humilité.

5° Servez-vous, en cette occasion, si vous le voulez, de la formule suivante (1) : « Seigneur, » je ne suis pas digne que vous entriez en moi ; » mais dites seulement une parole et mon âme » sera guérie. Si je ne suis pas assez pur pour » manger le pain céleste, pour me nourrir du » froment des élus, permettez du moins, mon » Dieu, que je participe spirituellement à la » réception de votre corps : laissez-moi, comme » la Chanannéenne, ramasser quelques miettes » de votre sainte Table. O mon Dieu, augmentez ma foi, affermissez mon espérance, animez en moi la charité, afin que je puisse dire » avec votre Apôtre : Ce n'est plus moi qui vis ; » C'est J.-C. qui vit en moi. »

(1) Elle est de notre vénérable Père lui-même.

§ V. — CONFESSION.

1° Comme vous vous confessez au moins tous les quinze jours, un quart d'heure d'examen de conscience et de préparation doit suffire, avant de vous présenter au tribunal de la pénitence.

2° Dans l'examen, évitez la contention d'esprit et le scrupule. Pourvu que vous soyez fidèle aux examens de tous les jours, il vous sera facile de vous ressouvenir de vos fautes principales, surtout si elles sont graves : des recherches trop prolongées et des inquiétudes excessives, n'auraient d'autre effet que de dessécher votre cœur.

3° La Confession doit être humble, sincère et accompagnée d'une véritable contrition, même lorsqu'on ne s'accuse que de péchés véniels ; autrement on n'en obtiendrait pas le pardon, et l'on profanerait le sacrement. Concevez donc un grand regret de ceux surtout dans lesquels vous retombez sans cesse, malgré tant de promesses de changement ; et songez qu'ils sont d'autant plus griefs que vous avez reçu plus de grâces, et que vous avez embrassé un état plus saint.

4° Afin de mettre plus en sûreté la validité de l'absolution, il serait prudent, lorsqu'on ter-

mine une confession qui ne présente que des fautes légères, d'ajouter quelque péché plus grave de la vie passée ou du moins une accusation générale des péchés commis autrefois et déjà déclarés, contre tel commandement, telle vertu, la charité et la chasteté, par exemple.

5° Pendant que le confesseur vous donne de salutaires avertissements, ne vous occupez que de ce qu'il dit, et ne l'interrompez point pour mieux expliquer certaines circonstances de vos fautes, ou pour vous accuser de quelques autres fautes involontairement oubliées.

6° Craignez vivement de souiller de nouveau votre âme après qu'elle a été lavée dans le sang de Jésus-Christ; mais ne vous alarmez pas des tentations : *la vertu se perfectionne dans l'infirmité*; c'est pourquoi l'Ange disait à Tobie : *Parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât.*

7° S'il vous arrive de faire encore des chutes, au lieu de perdre courage, humiliez-vous devant Dieu; et hâtez-vous d'implorer son secours pour vous relever aussitôt : ce n'est que par une lutte continuelle qu'on acquiert la perfection des vertus.

§ VI. — COMMUNION.

1° L'adorable Eucharistie est le foyer de l'amour divin, du zèle, du dévouement; elle amortit le feu des passions; *elle guérit les cœurs brisés et cicatrise leurs blessures*; elle est la principale consolation de l'âme fidèle dans la vallée des larmes; elle a fortifié les martyrs, *fait germer la pureté des vierges* et formé tous les saints: c'est donc avec bonheur que vous obtiendrez d'approcher fréquemment de la Table sainte; et vous vous garderez bien d'omettre, sans raison légitime, aucune de vos communions de Règle.

2° Mais ne vous familiarisez point avec un Mystère si redoutable : préparez-vous à chaque communion, comme si elle devait être pour vous la dernière. Au moment où vous recevez la sainte hostie, ranimez votre foi, et, par de vives aspirations, unissez-vous à J.-C.; dites-lui intérieurement, dites-vous à vous-même ces paroles ou d'autres semblables : « O mon âme, » voilà ton Dieu, vois, considère; pauvre âme, » voilà ton créateur, ton rédempteur! O mon » Dieu! je vous adore, Divin Jésus, tendre pasteur, mon doux maître, vous venez à moi, » malgré mes infirmités, mes faiblesses et mes

» misères ; vous voulez être ma nourriture, ma
 » lumière, ma joie, et tout mon bien. O pro-
 » dige de charité ! ô mon Sauveur ! je serai
 » tout à vous comme vous êtes tout à moi ; je
 » m'offre, je me donne à vous aujourd'hui, pour
 » vous obéir à jamais ; je me dévoue sans ré-
 » serve à votre service et à votre gloire. »

3° Votre action de grâces après la Commu-
 nion durera environ un quart d'heure ; vous
 écouterez en silence la voix de Jésus-Christ
 réellement présent au dedans de vous ; vous
 lui exposerez vos besoins, et vous lui deman-
 derez les vertus qui vous manquent. N'oubliez
 pas de le prier aussi pour les enfants qu'il vous
 a confiés, et, particulièrement pour ceux qui,
 par leurs défauts, vous donnent plus d'inquié-
 tudes et de chagrins.

§ VII. — LECTURE SPIRITUELLE.

1° Lorsque vous vous appliquez à une pieuse
 lecture, n'y cherchez point la satisfaction d'une
 vaine curiosité ; et ne parcourez point, sans
 ordre, tantôt un livre et tantôt un autre.

2° Ne lisez pas trop à la fois ; arrêtez-vous
 de temps en temps, pour méditer sur les pas-
 sages qui vous touchent ou qui vous frappent ;
 rappelez-en le souvenir en vous-même après la

lecture, priant Dieu de former votre vie sur ce
 modèle, afin que vous avanciez dans son amour.

8° Le Docteur de la Grâce et l'illustre Fon-
 dateur de la Compagnie de Jésus, S. Augustin
 et S. Ignace de Loyola ont dû leur conversion
 à la lecture spirituelle : soyez donc plein d'es-
 time pour ce pieux exercice. Lisez, comme eux
 avec foi, avec une humble docilité, et vous en
 retirerez le même fruit. Mais, souvenez-vous
 que, selon l'oracle du Sauveur, *ceux que la pa-
 role divine ne persuade point, elle les juge ;*
ceux qu'elle ne convertit point, ajoute un grand
Evêque, elle les condamne ; ceux qu'elle ne
nourrit point, elle les tue. »

§ VIII. — CHAPELET.

1° Le Chapelet est une des plus belles dévo-
 tions envers Marie, et une des prières les plus
 saintes ; mais il faut prendre garde que la ré-
 pétition d'une même formule ne devienne une
 cause de distractions. Pour cela, on peut em-
 ployer diverses méthodes : celle qui nous paraît
 préférable, est de s'occuper, en récitant le Cha-
 pelet, des principaux mystères de la Religion,
 qu'on nomme *Mystères du Rosaire*. Cependant,
 il n'y a pas d'obligation de suivre cette méthode
 plutôt qu'une autre.

2° Portez toujours le chapelet sur vous, car c'est la livrée des serviteurs de Marie, et la marque de ses enfants.

3° N'oubliez point que la dévotion envers la Mère de Dieu est, selon S. Ephrem, la clef du Paradis. Que le nom si doux de l'auguste Vierge soit habituellement sur vos lèvres et dans votre cœur ! *Qui l'invoque, obtient la vie*, la véritable vie, la vie éternelle ; le vrai serviteur, l'enfant de Marie ne saurait périr. (C'est le sentiment de S. Ephrem, de S. Anselme, de S. Antonin, de S. Liguori, etc.)

§ IX. — EXAMEN PARTICULIER.

1° Les Saints recommandent l'Examen particulier comme un des principaux moyens de perfection. La Règle vous prescrit de le faire avant midi : il doit durer un quart d'heure ; cependant le dimanche vous pouvez l'abréger, lorsque la grand'Messe finit tard, et que le dîner la suit presque immédiatement.

2° L'Examen particulier a pour but de poursuivre à part et successivement chacun de vos défauts, jusqu'à un amendement complet. Cet examen doit principalement rouler sur votre passion dominante, c'est-à-dire celle qui forme comme le fond de votre être, celle qui est la

source la plus ordinaire de vos péchés, celle qui trouble le plus la paix de votre âme, enfin celle qui est la plus chère à votre cœur et qu'on ne peut blesser, sans vous toucher, pour ainsi dire, à la prunelle de l'œil. Si vous réussissez à terrasser ce Goliath, la défaite et la dérouté des autres Philistins sont inévitables.

§. X. — VISITE AU SAINT-SACREMENT.

1° Durant cette visite, on peut faire usage de prières différentes : d'actions de grâces, de cantiques de louange, d'amende honorable. Mais, parlez aussi à Jésus-Christ de vos peines, pour qu'il vous console ; de vos embarras, pour qu'il vous éclaire et vous fortifie ; de vos fautes, pour qu'il vous pardonne. Ecoutez-le : du fond de son tabernacle, il vous adresse ces touchantes paroles : *Venez à moi, vous tous qui êtes épuisés de travail et qui êtes chargés, et je vous soulagerai.*

2° Avant de quitter Notre-Seigneur, demandez-lui humblement sa bénédiction pour vous et pour vos enfants.

3° Dans la plupart de vos paroisses, le pieux usage de faire le soir, à l'église, des exercices spirituels, est établi. Il est bon d'y assister, autant que possible ; mais, alors, vous n'êtes point obligé à faire en outre une visite au Saint-Sacrement.

§ XI. — INDULGENCES.

1° Vous avez beaucoup péché ; vos dettes envers Dieu sont immenses : ne pouvant seul les acquitter toutes, désirez ardemment que la surabondance des mérites de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des Saints vous soit appliquée.

2° N'oubliez surtout aucune des Indulgences qui sont attachées à votre chapelet et à votre crucifix, ou qui sont propres à la Congrégation.

3° N. S. P. le Pape Léon XII, voulant encourager vos efforts et vous donner une preuve de sa bienveillance paternelle, a daigné vous accorder, à perpétuité, les indulgences suivantes, par un rescrit du 21 septembre 1824 :

Indulgences plénières : 1° Lorsque les Frères font, pour la première fois, ou qu'ils renouvellent leurs vœux ou promesses ; 2° pour la Retraite annuelle qu'ils pratiquent ; 3° pour le jour où ils ouvrent les écoles d'une paroisse dans laquelle ils sont envoyés.

4° De son côté, N. S. P. le Pape Pie IX, dans une audience particulière, en date du 10 février 1851, a accordé de vive voix, à tous les Frères de la Congrégation, aux conditions ordinaires, une indulgence plénière, le premier dimanche de chaque mois, pourvu qu'ils renou-

veillent, ce jour-là, les résolutions de la Retraite annuelle.

5° Le même Souverain Pontife a accordé le 20 mars 1874, à tous les membres de l'Institut, l'indulgence plénière *in articulo mortis* ; et enfin, pour la chapelle de la Maison-Mère, l'indulgence insigne de la Portioncule, que l'on peut gagner autant de fois qu'on visite la Chapelle, depuis l'heure des premières vêpres, jusqu'au soir du 2 août.

6° D'innombrables indulgences partielles et plénières, — attachées à des pratiques très-simples, à de courtes prières, — sont applicables aux défunts ; le soulagement des âmes du Purgatoire, est pour tous, vous le savez, un pressant devoir de charité et très-souvent de reconnaissance et de justice : vous vous ferez donc un bonheur d'user, pour secourir ces pauvres âmes, de la facilité qui vous en est offerte par les concessions si amples des Souverains Pontifes.

§ XII. — ETUDE.

1° Etudiez en vue de Dieu, avec toute l'application dont vous êtes capable, et non comme des écoliers, qui font négligemment et à regret la tâche qui leur est imposée.

2° Si vous n'aviez pas l'instruction néces-

saire, on n'enverrait point les enfants à votre école, et vous répondriez devant Dieu du salut de ceux qui se perdraient peut-être dans d'autres écoles, ou qui, n'en fréquentant aucune, ignoreraient toute leur vie les vérités les plus essentielles de la religion.

3° Modérez néanmoins un désir trop vif de savoir, car souvent on ne trouve là qu'une grande dissipation et une grande illusion. « Quand j'aurais toute la science du monde, dit » l'auteur de l'Imitation, si je n'ai pas la charité, à quoi cela me servirait-il devant Dieu, » qui me jugera sur mes œuvres ? »

4° Offrez à Dieu, en esprit de pénitence, l'espace de dégoût et de fatigue qu'un travail uniforme et sans cesse renaissant fait quelquefois éprouver ; songez que ce travail, dont la gloire de J.-C. et le salut des âmes sont l'objet, expiera vos péchés, sanctifiera votre vie, et que vous en recevrez dans le Ciel la récompense.

§ XIII. — EMPLOIS MANUELS.

1° Si le Supérieur juge à propos que vous vous appliquiez au travail des mains plutôt qu'à l'étude, ne vous en affligez point, comme si votre condition était inférieure à celle de vos frères. Hé quoi ! Jésus-Christ, le Fils du

Très-Haut, le *Seigneur des Seigneurs*, n'a-t-il pas, jusqu'à l'âge de trente ans, travaillé de ses mains et à la sueur de son front, dans l'humble atelier de saint Joseph ? n'a-t-il pas dit : *Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir ?*

2° Quelque humble, quelque modeste que puisse être votre emploi, vous coopérez réellement à toutes les œuvres de zèle qu'accomplit l'Institut ; et, sans courir les mêmes dangers que vos Frères, ne formant avec eux qu'un même corps moral, vous participez à tous leurs mérites et vous recevrez la même récompense.

§ XIV. — CLASSES.

1° Ne négligez rien pour que vos élèves fassent des progrès, pour qu'ils aient une belle écriture et qu'ils se distinguent au catéchisme de la paroisse par leur science et leur piété ; et en cela ne recherchez point votre propre gloire, mais uniquement celle de Dieu.

2° Il serait déplorable que les cahiers de vos élèves fussent mal tenus, malpropres, remplis de fautes d'orthographe, et que vous ne prissiez pas la peine de corriger de votre main habituellement au moins leur écriture ; mais il serait plus fâcheux encore que les écoliers d'un Frère n'eussent pas une conduite plus régulière, plus

édifiante en tout que les autres enfants de leur âge qui ne fréquentent pas nos écoles.

3° Ne vous vantez point de vos succès pour vous attirer de vaines louanges, car l'*orgueil précède la ruine de l'âme* ; et, lorsque des obstacles indépendants de votre volonté vous empêchent de réussir, ne vous déconcertez et ne vous troublez pas ; car Dieu vous récompensera du bien que vous aurez voulu faire comme de celui que vous aurez fait.

4° Efforcez-vous donc d'acquérir les vertus d'un instituteur vraiment religieux. Vous les trouverez expliquées dans l'excellent petit *Traité du Frère Agathon*, intitulé les *douze Vertus d'un bon Maître* ; et, en général, vous lirez avec fruit tous les livres à l'usage des Frères des Écoles Chrétiennes.

§ XV. — REPAS.

1° Prenez très-peu de part à la conversation pendant les repas ; veillez à ce qu'il ne vous échappe aucune parole inconvenante et ne parlez pas trop haut, mais nourrissez votre âme par de pieuses pensées ; ou, si l'on fait une lecture, soyez-y fort attentif.

2° Pratiquez de temps en temps quelques légères mortifications, sans que personne puisse

s'en apercevoir. Si vous avez un véritable goût des délices du ciel, vous vous garderez bien de satisfaire tous vos appétits sur la terre.

3° Après le repas, ne vous entretenez jamais de ce qui aura été servi. Que vous seriez ingrat, si vous murmuriez pour un mets moins délicat ou pour une boisson moins exquise, lorsque pour vous J.-C. a été abreuvé du fiel et de vinaigre !

4° Si l'on vous presse de rester au dessert, quoique la Règle vous le défende, souvenez-vous qu'il vaut mieux plaire à Dieu qu'aux hommes. Ceux qui, en cette occasion, vous engageraient à transgresser un point de la Règle, ignorent sans doute qu'on doit le considérer comme très-important ; mais vous n'en seriez pas moins excusable, si, par respect humain ou par faiblesse, vous cédiez à leurs instances ; car, dans le noviciat, et à la Retraite, on vous a fait connaître les graves motifs sur lesquels est fondé cet article.

5° « Ne prenez pas tant de soin, dit saint » Bernard, de nourrir un corps qui, dans un » temps peut-être fort court, doit tomber en » dissolution et devenir la pâture des vers. So- » yez sobre, si vous voulez demeurer chaste ; » et souvenez-vous que pour mériter d'être » admis, dans l'autre vie, à la table des Anges,

» il faut s'abstenir, dans celle-c de toutes ces
» fausses jouissances et de toutes ces voluptés
» sensuelles. »

§ XVI. — RÉCRÉATION.

1° Évitez, dans les récréations, les cris, les jeux trop bruyants, en un mot, tout ce qui blesse la modestie et la gravité religieuses.

2° Mais n'évitez pas avec moins de soin, une triste contrainte d'esprit et de cœur, qui vous empêcherait de prendre part à des jeux permis. Que votre visage soit serein ; qu'une douce gaité anime vos paroles : *réjouissez-vous dans le Seigneur*, suivant le conseil de l'Apôtre ; et, si vous remarquez dans l'un de vos frères, une fâcheuse disposition à s'éloigner des autres et à se livrer à la mélancolie, faites ce qui dépend de vous pour le retirer d'un état presque toujours funeste à l'âme.

3° Au noviciat, il faut être au moins trois ensemble, pendant la récréation, et ne pas chercher à se trouver habituellement avec les mêmes Frères.

4° Si vous avez plus d'affection pour les uns que pour les autres, ne laissez pas apercevoir cet attachement particulier. Retrancher les confidences indiscrètes, les empressements af-

fectés, les conversations trop fréquentes. Que votre amitié soit grave, modérée, simple et édifiante en tout.

5° Ne vous entretenez jamais avec vos Frères de vos peines, de vos dégoûts, de vos tentations, de vos mécontentements ; vous ne devez en parler qu'à votre confesseur ou à votre supérieur, pour recevoir leurs avis.

6° Dans les établissements de deux Frères, on doit toujours passer ensemble le temps de la récréation.

7° Lorsque quelques-uns de vos écoliers vous accompagnent à la promenade, le jeudi ou le dimanche, ne vous familiarisez pas avec eux ; mais profitez de cette circonstance pour mieux connaître leur caractère, leur vocation, et pour leur donner de bons conseils.

§ XVII. — SILENCE.

1° « Les grands Saints, dit saint Bernard, » furent tous grands observateurs du silence, » parce qu'ils le considéraient comme l'unique » moyen de s'occuper de soi-même et de son » salut, de traiter avec Dieu, de savourer pleinement les douceurs de sa divine conversation. »

2° « Le premier précepte de la sagesse est de

» parler peu et à propos ; la surabondance des
» paroles est le premier indice de la folie. »

3° Que vos discours soient sérieux ; que vos entretiens soient irrépréhensibles ; qu'aucune parole inutile ne sorte de votre bouche, car Jésus-Christ vous avertit que vous en rendrez compte ; et, dans le temps où la Règle vous prescrit le silence, gardez-le fidèlement, à moins qu'il n'y ait une indispensable nécessité de le rompre.

5° Pendant la classe, et entre vos divers exercices, parlez le moins possible ; ne vous arrêtez à causer nulle part ; mais surtout dans les rues, dans les chemins ou les maisons particulières.

§ XVIII. — PRIÈRE DU SOIR ET COUCHER.

1° L'examen que l'on fait dans la prière du soir, est une préparation journalière au sacrement de pénitence : vous ne sauriez y donner trop d'attention et de soin. Toutefois ne le prolongez point au-delà de quelques minutes, et appliquez-vous surtout à vous humilier de vos fautes devant Dieu, et à prendre les moyens de prévenir les rechutes.

2° En vous couchant, veillez à ne pas porter

la moindre atteinte à la décence et à la pudeur ; puis, vous occupant du sujet de méditation que vous venez de lire, endormez-vous au milieu de pieuses pensées et de saints désirs, afin de pouvoir dire avec l'Épouse des Cantiques : *Je dors, mais mon cœur veille.*

CHAPITRE VII.

Lettre de S. Ignace sur l'Obéissance.

IGNACE DE LOYOLA

AUX FRÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS QUI SONT
EN PORTUGAL, LA GRACE ET L'AMOUR ÉTERNEL
DE N. S. J.-C.

I. Je ressens une grande joie, mes très-chers Frères, lorsque j'apprends avec quelle ardeur vous vous efforcez d'atteindre à ce qu'il y a de plus parfait dans la vertu et dans le service divin, par un bienfait signalé de Celui qui, après vous avoir appelés à ce genre de vie, vous y retient attachés par sa grande miséricorde, et vous dirige vers la fin bienheureuse, où paraissent tous ses élus.

II. Il n'y a rien sans doute de ce qui peut servir à enrichir et embellir vos âmes, en quoi je ne désire vous voir parfaitement accomplis ; mais, comme vous avez déjà pu le savoir, je désire avant toutes choses que vous excelliez dans la vertu d'obéissance ; et je ne le désire pas seulement à cause des avantages admirables et singuliers qu'elle renferme, avantages dont on trouve la preuve dans un grand nombre de témoignages et d'exemples des Livres saints, mais encore, parce que, comme le dit saint Grégoire : *De toutes les vertus, l'obéissance est la seule qui ente, pour ainsi dire, toutes les autres vertus dans notre âme, et qui les conserve après les avoir entées.* Tandis que l'obéissance fleurira parmi vous, les autres vertus y fleuriront aussi, et produiront en vous les fruits que je vous désire, et qu'a tout droit d'attendre de vous celui qui, *s'étant fait obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix*, a sauvé par son obéissance le genre humain, que le crime de la désobéissance avait perdu et plongé dans toutes sortes de maux.

III. Souffrons sans beaucoup de peine que les autres ordres religieux nous surpassent par les jeûnes, les veilles et autres austérités, dans la nourriture et le vêtement, que chacun d'eux pratique selon ses règles et sa discipline ; mais

je souhaite, mes très-chers Frères, que tous ceux qui se consacrent au service de Dieu dans cette société, se distinguent par une véritable et parfaite obéissance, et par le renoncement à leur volonté et à leur jugement ; de sorte qu'on puisse reconnaître les vrais et légitimes enfants de cette société au soin qu'ils auront, en obéissant, de ne pas regarder la personne de celui à qui ils obéissent, mais de regarder en sa personne Jésus-Christ, Notre Seigneur, en vue de qui ils obéissent. En effet, s'il faut obéir au Supérieur, ce n'est pas parce qu'il est doué de prudence, de bonté, ou d'autres dons surnaturels, quels qu'ils soient, mais parce qu'il tient la place de celui qui dit : *Celui qui écoute, m'écoute moi-même, et celui qui vous méprise, me méprise.* Que s'il arrivait que le Supérieur eût moins de prudence et de discernement, il ne faudrait pour cela rien relâcher de l'obéissance qu'on lui doit comme supérieur, parce qu'en cette qualité, il représente Celui dont la sagesse ne peut se tromper, et qui suppléera par lui-même à ce qui manquerait à son ministre, soit en vertus, soit en talents. C'est ce que notre divin Maître nous fait assez entendre, lorsqu'après avoir dit en propres termes : *que les Scribes et les Pharisiens étaient assis sur la chaire de Moïse*, il ajouta ces mots : *Observez*

donc et faites tout ce qu'ils vous disent ; mais gardez-vous de faire ce qu'ils font.

IV. C'est pourquoi je désire que vous vous appliquiez soigneusement et que vous vous exerciez à reconnaître Jésus-Christ Notre-Seigneur dans tout supérieur, quel qu'il soit, et que vous rendiez en sa personne à la Majesté divine, de la manière la plus religieuse, le respect qui lui est dû. Ce qui ne doit pas vous étonner, si vous faites attention que l'Apôtre ordonne d'obéir aux maîtres temporels, même païens, comme à Jésus-Christ, de qui vient toute puissance bien réglée. Voici ce qu'il écrivait aux Ephésiens : *Obéissez à vos maîtres selon la chair, avec crainte et tremblement, dans la simplicité de votre cœur, comme à Jésus-Christ ; accomplissez de bon cœur la volonté de Dieu ; servez-les avec affection, regardant en eux le Seigneur, et non pas les hommes.* De là vous pouvez juger quelle conduite doit tenir le religieux qui s'est soumis à la conduite et à l'autorité d'un autre, qu'il a choisi, non pas simplement comme supérieur, mais comme devant lui tenir la place de Jésus-Christ ; quel cas il en doit faire intérieurement, et s'il doit le regarder comme un homme, ou comme le Vicaire de Jésus-Christ.

V. De plus, je désire que vous soyez pleinement convaincus qu'une obéissance qui se contenterait de faire extérieurement ce qu'on com-

mande, serait une obéissance basse et bien imparfaite, et qu'elle ne mériterait pas même le nom de vertu, si elle ne s'élevait à un plus haut degré, de manière que celui qui obéit, faisant de la volonté du supérieur sa propre volonté, y conforme en effet tellement la sienne, qu'il paraît non-seulement exécuter son commandement, mais de plus avoir embrassé ses affections, de telle sorte que l'un et l'autre veuillent la même chose. C'est pour cela qu'il est dit dans les Livres saints : *L'obéissance vaut mieux que les victimes* ; parce que, comme le remarque saint Grégoire, par les victimes ou immole une chair étrangère, au lieu que par l'obéissance on immole sa propre volonté ; et comme cette faculté de l'âme est bien noble, l'offrande qu'on en fait à notre Créateur et Seigneur, par le moyen de l'obéissance, est pareillement d'un grand prix.

VI. C'est donc se tromper soi-même bien grossièrement, et d'une manière bien dangereuse, que de croire qu'il soit permis de s'écarter du commandement et de la volonté du Supérieur, non-seulement en ce qui flatte la nature, mais même dans les choses spirituelles, et qui d'ailleurs seraient très-saintes, comme les jeûnes, les prières et autres œuvres de piété. Que ceux qui seraient dans dans cette erreur écoutent ce

que Cassien a sagement remarqué dans sa conférence de l'abbé Daniel : *C'est, dit-il, une espèce de désobéissance que de violer le commandement de l'ancien, soit qu'on le fasse pour s'appliquer au travail ou pour rester dans le repos ; il n'est pas moins nuisible de ne pas garder les règlements du monastère, pour ce qui regarde les veilles ; et l'on se rend également coupable, quand on transgresse le commandement de l'Abbé pour lire, et quand on le méprise pour dormir.* L'action de Marthe fut sainte, la contemplation de Marie le fut aussi ; sa pénitence le fut aussi ; mais il fallait que tout cela se fit en la maison de Béthanie, c'est-à-dire dans la maison d'obéissance, le Seigneur voulant par là nous faire entendre que ni le soin des bonnes œuvres, ni le repos de la contemplation, ni les larmes de la pénitence, n'eussent pu lui être agréables hors de Béthanie.

VII. C'est pourquoi, mes très-chers Frères, dépouillez-vous entièrement, autant qu'il vous est possible, de votre propre volonté, et abandonnant et consacrant librement à votre Créateur, dans la personne de ses ministres, cette liberté que vous tenez de lui, ne croyez pas que ce soit retirer un faible avantage de votre libre arbitre, que de pouvoir ainsi, par le moyen de l'obéissance, le rendre à celui de qui vous l'a-

vez reçu. Lorsque vous le faites, bien loin de le perdre, vous l'augmentez et le perfectionnez, en assujettissant par lui toutes vos volontés à la règle infaillible de toute rectitude, qui n'est autre chose que la volonté divine, dont celui qui vous gouverne au nom de Dieu, est le fidèle interprète.

VIII. Il faut aussi bien prendre garde de jamais vous efforcer de détourner à votre volonté celle du Supérieur, que vous devez regarder comme celle de Dieu. Ce ne serait pas conformer votre volonté à la volonté divine, mais vouloir plier la volonté divine au gré de la vôtre, et renverser par là l'ordre de la Sagesse divine. Et, sans doute, ceux-là sont bien dans l'erreur, qui, par un effet de leur amour-propre qui les aveugle, se regardent comme obéissants, lorsque, par quelque moyen que ce soit, ils ont attiré le Supérieur à ce qu'ils veulent eux-mêmes.

Ecoutez saint Bernard, qui était parfaitement versé dans cette matière : *Si quelqu'un, dit-il, soit ouvertement, soit en secret, fait en sorte que son père spirituel lui enjoigne ce qu'il désire, il se trompe lui-même, s'il se flatte alors de pratiquer l'obéissance : car en cela, ce n'est point lui qui obéit à son Supérieur, c'est plutôt son Supérieur qui lui obéit.* Il est donc bien nécessaire

à tous ceux qui veulent acquérir la vertu d'obéissance, de monter au second degré de cette vertu, et de ne pas se contenter d'exécuter les ordres du Supérieur, mais de n'avoir point d'autre volonté que la sienne, ou plutôt de se dépouiller de toute volonté propre, pour se revêtir de celle de Dieu, que leur Supérieur leur fait connaître.

IX. Mais il est nécessaire que celui qui veut s'immoler à Dieu sans réserve, outre la volonté, lui fasse encore le sacrifice de son entendement, ce qui est le troisième et le plus parfait degré de l'obéissance ; de sorte que non-seulement il veuille, mais aussi qu'il pense la même chose que le Supérieur, et soumette son jugement au sien, autant que la volonté peut avoir d'empire sur l'entendement ; car quoique cette puissance de l'âme ne soit pas libre comme la volonté, et que de sa nature elle se porte vers ce qui lui paraît véritable, cependant en bien des choses dans lesquelles l'évidence de la vérité ne la détermine pas nécessairement, le poids de la volonté peut la faire pencher plutôt d'un côté que d'un autre, et, dans ce cas, quiconque fait profession de l'obéissance, doit se ranger à l'avis du Supérieur. En effet, l'obéissance étant une espèce d'holocauste dans lequel l'homme s'immole tout entier lui-même, dans le feu de la

charité, à son Créateur et Seigneur, par les mains de ses ministres, sans rien excepter de son sacrifice ; étant de plus un renoncement total par lequel le religieux se dépouille entièrement, et de son plein gré, de tous ses droits, s'asservit et se consacre sans réserve à la divine Providence, pour qu'elle le possède et le gouverne par le moyen de son Supérieur ; on ne peut nier que l'obéissance ne renferme non-seulement l'exécution, pour faire ce qui est commandé, et la volonté, pour le faire de plein gré, mais encore le jugement, de manière que ce que le Supérieur juge à propos de commander, l'inférieur le regarde aussi comme juste et véritable, autant, comme je l'ai dit, que la volonté peut avoir de force sur l'entendement.

X. Plût à Dieu que cette obéissance de l'esprit et du jugement fût aussi bien comprise qu'elle est agréable à Dieu, et nécessaire à tous ceux qui vivent dans l'état religieux ! Car, comme dans les corps et dans les globes célestes, pour que l'un reçoive l'influence et le mouvement de l'autre, il faut que, suivant un certain ordre, celui qui est au-dessous soit soumis à celui qui est au-dessus de lui, de même parmi les hommes, lorsque l'un est mis en mouvement par l'autorité d'un autre (ce qui se fait par l'obéissance), il faut que celui qui dépend de la volonté d'au-

trui s'attache à lui et lui soit subordonné, afin d'en ressentir la force et l'influence. Or, cette subordination et ce concert ne peuvent subsister, à moins que la volonté et le jugement de l'inférieur ne s'accordent avec la volonté et le jugement du Supérieur.

XI. Maintenant, si on considère la fin et le motif de l'obéissance, il n'est pas douteux que notre jugement ne soit sujet à se tromper aussi bien que notre volonté, dans le choix qui nous est convenable. De même donc que pour empêcher notre volonté de s'égarer, nous la soumettons à la volonté de notre Supérieur, de même aussi; pour que notre entendement ne soit pas trompé, il faut que nous le conformions à l'entendement de notre Supérieur. *Ne vous appuyez point sur votre prudence*, dit le Sage; même dans les choses humaines, c'est une maxime reçue, qu'il est d'un homme prudent de ne se fier en aucune manière à sa propre prudence, surtout dans les choses qui le regardent, dans lesquelles ordinairement les hommes ne sauraient être de bons juges, à cause du trouble qu'ils y apportent. Que si dans nos propres affaires, il faut soumettre notre sentiment à celui d'un autre qui ne serait pas même notre supérieur, combien n'est-il pas plus raisonnable de le faire à l'égard d'un Supérieur, à la conduite

de qui nous sommes confiés, comme tenant la place de Dieu, et comme étant à notre égard l'interprète de ses volontés. Cette précaution est encore plus nécessaire dans les choses spirituelles, par rapport aux personnes qui font profession de piété, et elle doit être d'autant plus grande, que le péril est plus considérable dans la voie spirituelle, lorsqu'on prétend y courir sans être retenu par le frein du conseil et de la discrétion. *Il n'y a point de vice*, dit à ce sujet Cassien, *par lequel le démon entraîne plus sûrement et conduise plus vile un religieux à sa perte, que lorsqu'il est parvenu à lui persuader de faire peu de cas du conseil des anciens, et de s'en tenir à son jugement et à sa détermination.* De plus, sans cette obéissance de jugement, il ne peut se faire que le consentement de la volonté et l'exécution même, soient tels qu'ils doivent être. Il est, en effet, dans notre nature, de conformer nos actions à nos jugements; et sans se faire beaucoup de violence, la volonté ne peut obéir longtemps contre les lumières de l'esprit.

Que s'il arrive qu'on obéisse, pendant quelque temps, dans la pensée qu'il faut obéir même dans les choses qu'on aurait tort de nous commander, cette obéissance ne peut jamais être stable, permanente; ainsi la persévérance

manque, ou, du moins, cette perfection de l'obéissance qui consiste à obéir avec promptitude et avec joie : car il ne peut y avoir de joie, lorsque les esprits et les sentiments sont divisés. Il n'y aura point non plus de zèle ni de promptitude dans l'exécution, lorsqu'on doute s'il convient ou non d'accomplir ce qui est commandé; ni cette simplicité si vantée de l'obéissance aveugle, lorsqu'on discute en soi-même si c'est à tort ou à raison qu'on nous commande; et peut-être blâmerons-nous le Supérieur de ce qu'il nous commande des choses qui ne sont pas de notre goût.

Il n'y aura pas non plus d'humilité, parce que, si, d'une part, nous nous soumettons, de l'autre, nous nous préférons nous-mêmes au Supérieur. Le courage doit aussi nous manquer dans les choses difficiles; et, pour tout dire en un mot, toute la force, toute la beauté de l'obéissance se trouvent comme anéanties. A la place de ces vertus viennent le chagrin, l'ennui, le dégoût, la lenteur, les plaintes, les excuses et d'autres vices non moins graves, qui ôtent à l'obéissance tout son mérite et tout son prix. C'est pourquoi saint Bernard, en parlant de ceux qui supportent avec impatience qu'on leur commande des choses qui ne leur sont pas agréables, leur dit : *Si vous ne souffrez ces choses qu'avec*

peine, si vous prenez de là occasion de blâmer le Supérieur; si vous murmurez en vous-mêmes, quoique vous fassiez ce qui vous est commandé, sachez que ce n'est point là un exercice de patience, mais un voile dont vous couvrez votre malice. Que si l'on désire la paix et la tranquillité d'esprit, on n'en jouira jamais tandis que l'on conservera en soi une source de troubles et d'inquiétudes, je veux dire un jugement tout opposé à ce que prescrit la loi de l'obéissance.

XII. C'est pour cela que, dans la vue de conserver la concorde, qui est le lien de toute société, l'Apôtre nous exhorte tant à avoir tous les mêmes sentiments et à tenir le même langage, afin que par l'accord de nos jugements et de nos volontés, la charité se conserve et s'augmente parmi nous. Mais s'il faut que le chef et les membres soient tous d'un même sentiment, il vous est facile de juger s'il est plus juste que le chef se conforme aux membres, ou que les membres se conforment au chef. Jusqu'ici j'en ai assez dit, pour montrer combien l'obéissance de jugement est nécessaire.

XIII. Il est maintenant aisé de voir combien cette obéissance est parfaite et agréable à Dieu, si l'on considère, premièrement, que c'est par elle que l'homme consacre à Dieu la partie la plus précieuse de lui-même; en second lieu,

que celui qui obéit ainsi devient par là un holocauste vivant et agréable à sa divine Majesté, puisqu'il ne se réserve rien dans l'offrande qu'il lui fait de lui-même; enfin, que cette obéissance est accompagnée d'un combat difficile, dans lequel l'homme obéissant se surmonte lui-même, en résistant à l'inclination naturelle, qui porte tous les hommes à embrasser et à suivre leur propre sentiment. D'où il résulte que l'obéissance ne doit pas seulement perfectionner la volonté, en la rendant souple au moindre signe du Supérieur, mais aussi qu'elle doit s'étendre à l'entendement, pour le conformer aux sentiments du Supérieur, afin que réunissant tous les efforts de l'entendement et de la volonté, nous exécutions avec promptitude et sans exception, tout ce qui nous sera enjoint.

XIV. Il me semble, mes très-chers Frères, que, pleinement convaincus de la nécessité de cette vertu, vous désirez ardemment connaître comment vous pourrez en acquérir la perfection. Je réponds à ce désir avec saint Léon, *qu'il n'y a rien de difficile aux humbles, rien de dur à ceux qui sont doux.* Que l'humilité, que la douceur ne vous manquent pas, la bonté de Dieu ne vous manquera pas non plus de vous assister pour que vous accomplissiez ce que vous avez promis, non-seulement avec patience, mais même avec joie.

XV. Outre ce moyen général, en voici trois autres particuliers que je vous propose, et qui peuvent vous aider beaucoup à acquérir l'obéissance de jugement. Le premier est de ne point regarder dans la personne du Supérieur, comme je l'ai dit en commençant, un homme sujet à bien des erreurs et des misères, mais Jésus-Christ même qui est la souveraine sagesse, la bonté et la charité infinie, qui ne peut se tromper et ne veut point nous tromper. Et, comme votre conscience vous rend témoignage que vous êtes soumis pour l'amour de Dieu, au joug de l'obéissance, afin d'être plus assurés d'accomplir la divine volonté, en faisant celle du Supérieur; ne doutez point que Dieu, qui est également bon et fidèle dans ses promesses, ne vous gouverne toujours et ne vous conduise dans les sentiers de la perfection, par le ministère de ceux qu'il a placés au-dessus de vous. Ecoutez donc la voix et recevez les ordres du Seigneur comme ceux de Jésus-Christ. L'Apôtre nous l'enseigne expressément dans son épître aux Colossiens, car c'est ainsi qu'il exhorte les inférieurs à obéir à ceux qui leur commandent : *Tout ce que vous faites, leur dit-il, faites-le de bon cœur, comme travaillant pour le Seigneur et non pour les hommes, sachant que vous recevrez du Seigneur l'héritage céleste pour récompense.*

Saint Bernard ajoute : *Que ce soit Dieu ou l'homme, tenant la place de Dieu, qui commande, il faut obéir avec le même soin, recevoir le commandement avec la même soumission, pourvu toutefois que l'homme ne commande rien de contraire à Dieu.* Si vous obéissez de la sorte, et que vous fixiez intérieurement les yeux de l'âme sur Dieu même, il ne vous paraîtra pas trop pénible de conformer vos volontés et vos jugements à cette règle que vous avez vous-mêmes choisie.

XVI. Le second moyen est de faire tous vos efforts pour justifier en vous-mêmes l'ordre et le sentiment du Supérieur, et de ne jamais le blâmer ; il faut pour cela que vous preniez en bonne part et avec affection tout ce qu'il vous commande ; par là vous n'aurez point de peine à l'exécuter, vous le ferez même avec plaisir et avec joie ; car, comme le dit saint Léon : *On n'obéit point par contrainte, quand on aime ce qui est commandé.*

XVII. Le dernier moyen d'assujettir son jugement qui est en même temps le plus parfait et le plus en usage parmi les Saints, est que vous vous mettiez bien dans l'esprit, que tout ce que le Supérieur ordonne, est le commandement et la volonté de Dieu même ; et qu'ainsi que vous vous appliquez de tout votre pouvoir

à croire ce que vous propose la foi catholique, de même, sans examen, par une sorte d'impulsion aveugle qu'imprime le désir d'obéir, vous vous portiez à faire ce que le Supérieur vous aura enjoint.

C'est ainsi qu'on peut croire qu'Abraham obéit à la voix du Seigneur, lorsqu'il lui fut ordonné d'immoler son fils Isaac ; c'est ainsi qu'agissaient les saints Pères du désert dont parle Cassien, comme l'abbé Jean qui ne regardait pas si ce qu'on lui commandait était utile, arrosant un bois sec pendant un an ; ni si la chose était possible, comme lorsqu'il s'efforça sérieusement de changer seul de place une énorme pierre que plusieurs hommes ensemble n'eussent pu ébranler. Plus d'une fois le Seigneur a fait voir par des miracles, que cette sorte d'obéissance lui était agréable ; et pour n'en citer qu'un seul, saint Maur, disciple de saint Benoît, étant entré dans un lac, par ordre de son Supérieur, marcha sur les eaux sans y enfoncer. Cette manière d'assujettir son propre jugement et d'approuver intérieurement sans autre examen, tout ce que le Supérieur ordonne, est non-seulement en usage parmi les Saints, mais de plus devrait être pratiquée par tous ceux qui désirent la perfection de l'obéissance, dans toutes les choses où l'on ne voit pas manifestement de péché.

XVIII. Il ne vous sera pas cependant défendu de faire part au Supérieur de ce qui pourrait se présenter à votre esprit de contraire à son sentiment, et que vous croiriez devoir lui exposer, après avoir là-dessus consulté le Seigneur. Mais, afin de n'être point trompé par l'amour-propre et le trop d'attache à son propre jugement, il sera bon, avant d'exposer sa pensée au Supérieur et après la lui avoir soumise, de se tenir dans une parfaite indifférence sur ce qu'il décidera, s'efforçant d'approuver et de regarder comme ce qu'il y a de mieux ce qui lui aura semblé tel.

XIX. Tous doivent également observer ce que nous avons dit de l'obéissance : les particuliers envers leurs Supérieurs locaux ; ceux-ci envers le Supérieur général, afin que, par ce moyen, tous les rangs soient parfaitement distingués, et que cela serve à entretenir l'ordre et la paix, sans quoi le gouvernement de cette société, comme de toute autre, ne pourra pas subsister.

C'est pourquoi je désire ardemment que la vertu d'obéissance fleurisse toujours et soit religieusement observée dans la société que le Seigneur a confiée en partie à nos soins, comme si tout son bien-être et sa conservation dépendaient uniquement de cette vertu.

XX. Maintenant, pour finir cette lettre par où je l'ai commencée, je vous conjure par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est fait pour nous le maître et le modèle de l'obéissance, de vous appliquer de tout votre pouvoir à acquérir cette vertu, et, dans le désir de remporter une glorieuse victoire, de travailler à vous vaincre, domptant et soumettant la meilleure et la plus difficile partie de vous-mêmes, c'est-à-dire le jugement et la volonté, afin que l'amour et la connaissance de Dieu éclairant vos esprits et embrasant vos cœurs, vous attirent entièrement à lui, et que, durant le cours de votre pèlerinage sur la terre, il soit lui-même votre guide et votre protecteur, jusqu'à ce qu'il vous ait fait parvenir, avec ceux que vous aurez aidés par vos efforts et par vos exemples, au bonheur éternel, l'unique objet de vos désirs et le terme de vos travaux.

Les Instructions précédentes seront lues, de même que les Constitutions, aux Quatre-Temps de Noël, du Carême et de la Trinité.

Le volume entier se lira une fois l'an, à l'époque des vacances.

N. B. — Il serait bien louable et très-avantageux que, de temps en temps, le Frère Directeur, en faisant la lecture de la Règle, en développât l'esprit, par des commentaires familiers, de pressantes exhortations, de paternels avis relatifs aux exercices de piété, à l'obéissance, à l'union fraternelle, à la conduite à tenir envers les élèves et leurs parents, etc.

TROISIÈME PARTIE.

CÉRÉMONIAL, PRIÈRES DE RÈGLE

ET PRIÈRES DIVERSES.

CHAPITRE I.

Cérémonial de la prise d'habit.

La cérémonie se fera avant la Messe. On chantera le VENI CREATOR, avec le verset et l'oraison correspondants.

Veni, Creator Spiritus ;
Mentes tuorum visita ;
Imple supernâ gratiâ,
Quæ tu creâsti pectora.

Qui diceris Paraclitus,
Altissimi donum Dei,
Fons vivus, ignis, charitas,
Et spiritalis unctio.

Venez, Esprit créateur, descendez dans les âmes de ceux qui sont à vous, et remplissez de la grâce divine les cœurs que vous avez formés.

Esprit consolateur, don du Dieu très-haut, source de vie, feu céleste, amour, onction divine.

Vertu de la droite de Dieu, sous sept formes différentes, vous répandez vos dons ; vivante promesse du Père, vous enrichissez nos lèvres de sa parole.

Eclairez-nous de vos lumières : versez votre amour dans nos cœurs, et fortifiez à tous les instants notre chair infirme et défaillante.

Repoussez loin de nous l'ennemi, et donnez-nous la paix : guidés ainsi par vous, nous éviterons tout ce qui nous peut nuire.

Apprenez-nous à connaître le Père ; apprenez-nous à connaître le Fils ; et vous, Esprit du Père et du Fils, soyez à jamais l'objet de notre foi.

Gloire au Père, gloire au Fils, gloire à l'Esprit consolateur, maintenant et dans tous les siècles.

Ainsi soit-il.

Gloire au Père, gloire au Fils, ressuscité des morts ; gloire à l'Esprit consolateur, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Tu septiformis munere,
Digitus paternæ dexterae,

Tu rite promissum Patris,
Sermone ditans guttura.

Accende lumen sensibus ;
Infunde amorem cordibus ;

Infirma nostri corporis Virtute firmans perpeti.
Hostem repellas longius,

Pacemque dones protinus ;

Ductore sic te prævio,
Vitemus omne noxium.
Per te sciamus da

Patrem ;
Noscamus atque Filium ;

Teque utriusque Spiritum
Credamus omni tempore.

(*) Deo Patri sit gloria,
Ejusque soli Filio,
Cum Spiritu Paraclito,
Nunc et per omne seculum.

Amen.

(*) *Doxologie du Temps Pascal* : Deo Patri sit gloria, Et Filio qui a mortuis Surrexit, ac Paraclito, In seculorum secula. Amen.

Ÿ. Emitte Spiritum tuum, et creabuntur.
R. Et renovabis faciem terræ. Ps. 103.

Ÿ. Envoyez, Seigneur, votre Esprit, et ils seront créés.

R. Et vous renouvellerez la face de la terre.

Oremus.

Deus, qui corda fidelium Sancti Spiritus illustratione docuisti : da nobis in eodem Spiritu recta sapere et de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

Prions.

O Dieu, qui avez instruit et éclairé les cœurs de vos fidèles, en y répandant la lumière de votre Saint-Esprit : donnez-nous par ce même Esprit, des sentiments droits, et une joie continuelle par ses consolations. Par N. S. J. C.
R. Ainsi soit-il.

Ces chants étant terminés, le Célébrant, assis et couvert, adressera aux Postulants, à genoux au pied de l'autel, les questions suivantes, auxquelles un Postulant répondra, au nom de tous les autres.

Le Célébrant : Mes fils, que demandez-vous ?

Le Postulant : Mon Père, nous demandons très-humblement à Dieu, par l'intercession de la très-sainte Vierge, de saint Joseph, de saint Jean-Baptiste, des SS. Anges et de tous les Saints, de mourir entièrement au monde et à nous-mêmes, et de prendre l'habit des Frères de l'Instruction Chrétienne, afin de nous exercer dans le noviciat à la pratique des vertus religieuses.

Le Célébrant : Est-ce de votre libre volonté que vous demandez à entrer dans cette Congrégation ?

Le Postulant : Oui, mon Père, nous le désirons sincèrement.

Le Célébrant : Avez-vous consulté Dieu, et pris l'avis de personnes pieuses et éclairées ? Croyez-vous véritablement être appelés de Dieu dans cette sainte Société ?

Le Postulant : Oui, mon Père.

Le Célébrant : Connaissez-vous suffisamment l'Institut que vous demandez à embrasser ? En avez-vous lu ou entendu lire les Statuts et les Règles ? Etes-vous résolu de les observer fidèlement ?

Le Postulant : Oui mon Père ; nous les connaissons et nous espérons les garder fidèlement, avec la grâce de Dieu.

Le Célébrant : Etes-vous convaincus que, dans l'état que vous voulez embrasser, on ne doit chercher que Dieu, son salut et celui des enfants ?

Le Postulant : Oui mon Père.

Le Célébrant : Avez-vous du zèle pour l'éducation de la jeunesse ? Etes-vous disposés à faire tous vos efforts pour la bien instruire, et toujours sans aucune vue d'intérêt personnel ?

Le Postulant : Oui, mon Père.

Le Célébrant : Etes-vous résolu d'accepter, de

bon cœur, les offices et les emplois auxquels l'obéissance vous appellera ?

Le Postulant : Oui, mon Père.

Le Célébrant : Souffrirez-vous volontiers d'être avertis et repris de vos fautes ? Subirez-vous sans murmure les peines qu'elles auront méritées ?

Le Postulant : Oui, mon Père, avec la grâce de Dieu.

Le Célébrant : Béni soit l'Auteur de tout bien qui vous a inspiré ces résolutions ! Persistez-vous dans la demande que vous avez faite ?

Le Postulant : Oui, mon Père, nous persistons dans la demande que nous avons faite, et que nous réitérons, espérant de la bonté infinie de Dieu la grâce de lui être fidèles, de connaître et d'accomplir sa sainte volonté.

Le Célébrant fait ensuite la bénédiction de l'habit, que les postulants portent sur les bras.

Ÿ. Dominus vobiscum.

Ÿ. Que le Seigneur soit avec vous.

R̃. Et cum spiritu tuo.

R̃. Et avec votre esprit.

Oremus.

Prions.

Deus, qui Unigenitum tuum in formâ Dei, in formam servi pro nobis exinânitum, suæ gloriæ majestatem exuere, et

O Dieu ! qui avez voulu que votre Fils unique, Dieu comme vous, s'abaissant jusqu'à prendre la forme de l'esclave, et

qu'il se dépouillât de sa majesté pour se revêtir des misères de notre condition mortelle ; nous vous prions humblement de bénir et de sanctifier ces vêtements, préparés pour vos serviteurs qui désirent être reçus en cette sainte Congrégation, afin qu'en les prenant, ils se dépouillent des pompes et des mœurs du siècle, se revêtent de J.-C., et méritent d'être revêtus dans le Ciel de la bienheureuse immortalité. Par notre Seigneur Jésus-Christ.

R. Ainsi soit-il.

Le Célébrant, debout et découvert, dira :

Que le Seigneur vous dépouille du vieil homme, de ses mœurs et de ses actions, et qu'il vous revête de l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu dans la justice et la vraie sainteté.

miseram mortalitatis nostræ sortem induere voluisti : supplices exoramus ; ut hæc indumenta quæ famulis tuis (famulo tuo) sacrum hunc ordinem expectantibus (expectanti) præparata sunt, benedicere et sanctificare digneris, quatenus seculi pompis et moribus exuti (exutus), eundem Christum in illis induant (induat), et in cœlis beatâ immortalitate vestiri mereantur (mereatur). Per Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

Les Postulants répondent : AMEN ; puis ils vont deux à deux à la sacristie, pour revêtir l'habit religieux.

Pendant que les Postulants s'habillent, le chœur chante le Psaume 121.

PSAUME 121.

J'ai entendu avec joie
ces paroles que l'on m'a

Lætatus sum in his
quæ dicta sunt mihi : *

dites : Nous irons dans la maison du Seigneur.

Oui, nous nous fixerons dans tes parvis, ô Jérusalem.

Jérusalem, ville bâtie comme une patrie commune à tous les serviteurs de Dieu.

Là sont montées les tribus consacrées au Seigneur, pour rendre hommage à son nom, selon la loi d'Israël.

Là sont placés les sièges de justice, appuyés sur le trône de David.

Demandez à Dieu tout ce qui peut assurer la paix de Jérusalem ; demandez tous les biens pour les amis de la cité sainte.

Cité sainte, que le calme soit dans tes remparts, et l'abondance dans tes tours.

Patrie de mes frères et de mes proches, mes paroles sur toi sont des paroles de paix.

La maison du Seigneur est dans ton enceinte ; et c'est pour cela que mes vœux y appellent tous les biens.

Gloire au Père.

In domum Domini ibimus.

Stantes erant pedes nostri * in atriis tuis, Jerusalem.

Jerusalem, quæ ædificatur ut civitas : * cujus participatio ejus in idipsum.

Illuc enim ascenderunt tribus, tribus Domini : * testimonium Israel ad confitendum nomini Domini.

Quia illic sederunt sedes in judicio, * sedes super domum David.

Rogate quæ ad pacem sunt Jerusalem ; * et abundantia diligentibus te.

Fiat pax in virtute tuâ, * et abundantia in turribus tuis.

Propter fratres meos et proximos meos, * loquebar pacem de te.

Propter domum Domini Dei nostri, * quæsi vi bona tibi.

Gloria Patri, etc.

Après ce chant, les Postulants reviennent deux à deux, les mains jointes, se remettre à genoux

au pied de l'autel, où ils font tous ensemble, à haute voix, la promesse suivante :

« Au nom de la très-sainte Trinité, en présence de la très-sainte Vierge, de saint Joseph, de saint Jean-Baptiste et des saints Anges, moi, Frère. . . , après avoir prié Dieu de m'éclairer sur ma vocation, promets d'observer, en ce qui me concerne, les Règles et Statuts de la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne ; d'être soumis aux Supérieurs de ladite Congrégation, et de faire tout ce qui dépendra de moi pour acquérir les vertus du saint état que j'ai dessein d'embrasser. Ainsi soit-il. »

Le Célébrant répondra : « Mes fils, je vous rejoins au nombre des Novices de la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne, et je prie Dieu de vous accorder la grâce de persévérer dans votre vocation. Vous ne serez plus appelés du nom que vous aviez dans le monde, mais frères N. N. »

Le Célébrant bénira le Novice, en disant :

Ÿ. Dominus custodiat introitum vestrum (tuum).

R. Ex hoc nunc et usque in seculum,

Ÿ. Que le Seigneur vous garde et bénisse votre entrée.

R. Maintenant et à jamais,

Ÿ. Seigneur, Dieu des vertus, tournez-vous vers nous.

R. Montrez votre visage, et nous serons sauvés.

Ÿ. Que le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

Prions.

Seigneur, Dieu des vertus, nous vous supplions humblement de répandre l'abondance de votre miséricorde sur vos serviteurs, afin de les purifier de leurs anciennes souillures, et de les faire entrer dans une vie nouvelle. Par J.-C. N. S.

R. Ainsi soit-il.

Prions.

Seigneur, soyez favorable à nos prières, et daignez bénir vos serviteurs, à qui nous venons de donner, en votre saint nom, l'habit de cette Congrégation, afin qu'aides de votre grâce, ils persistent dans leurs pieuses résolutions, et qu'ils méritent la vie éternelle. Par J.-C. N. S.

R. Ainsi soit-il.

Ÿ. Dominus, Deus virtutum, converte nos,

R. Et ostende faciem tuam, et salvi erimus.

Ÿ. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Domine Deus virtutum suppliciter deprecamur clementiam tuam, ut hos famulos tuos (hunc famulum tuum) in tua abundantia, ab omni vetustatis corruptione expurges et capaces (capacem) sanctæ novitatis efficias. Per Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

Oremus.

Adesto, Domine, supplicationibus nostris, et hos famulos tuos quibus (hunc famulum tuum) in tuo sancto nomine habitum hujus religionis imposuimus, benedicere digneris : et præsta ; ut, te largiente, devoti persistent (devotus persistat) et vitam æternam mereantur (mereatur). Per Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

Benedicat vos (te) + Pater, et Filius, et Spiritus-Sanctus; et exaltet vos (te) in sanctitatem et dilectionem, et impleat omnes petitiones vestras (tuas), in secula seculorum.

Amen.

Que Dieu Père, Filset Saint-Esprit vous bénisse; qu'il vous fasse croître dans la sainteté et la charité, et qu'il exauce toutes vos prières, pour les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

Ensuite le Célébrant jette de l'eau bénite sur eux, sans rien dire. — Les Novices reçoivent alors le baiser de paix du Célébrant, puis du Supérieur et de ses Assistants; ensuite ils retournent à leur place et le chœur chante, sur un ton solennel, le psaume 132.

PSAUME 132.

Ecce quàm bonum et quàm jucundum * habitare fratres in unum!

Sicut unguentum in capite, * quod descendit in barbam, barbam Aaron.

Quod descendit in oram vestimenti ejus, * sicut ros Hermon, qui descendit in montem Sion.

Quoniam illic mandavit Dominus benedictionem, * et vitam usque in seculum.

Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble dans une même demeure!

L'union fraternelle est comme le parfum qui, répandu sur la tête d'Aaron, descendit sur son visage et jusqu'au bord de ses vêtements.

Elle est comme la rosée d'Hermon, qui descend sur la montagne de Sion.

C'est à cette union que le Seigneur attache la bénédiction, et la vie de l'éternité.

Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit, à présent et toujours, comme au commencement et dans tous les siècles.

Ainsi soit-il, Ainsi soit-il, Ainsi soit-il!

Gloria Patri, et Filio et Spiritui-Sancto: sicut erat in principio, et nunc et semper, et in secula seculorum.

Amen, amen, amen!

CHAPITRE II.

Cérémonial de la Profession.

La cérémonie se fait à la communion de la Messe, avant laquelle on a chanté le VENI CREATOR. Le Célébrant étant assis et couvert, adresse aux Novices, à genoux devant lui et tenant chacun un cierge à la main, les questions suivantes, auxquelles un Novice répond, au nom de tous les autres.

Le Célébrant: Mes Frères, que demandez-vous?

Le Novice: Mon Père, quoique très-indignes, nous demandons très-humblement à Notre-Seigneur Jésus-Christ la grâce de faire vœu d'obéissance pour..... dans la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne.

Le Célébrant: Vous a-t-on fait connaître vos obligations? Êtes-vous résolu de les remplir toutes fidèlement?

Le Novice : Oui, mon Père ; nous les connaissons, et nous nous confions, pour les garder, dans la bonté infinie de notre Dieu.

Le Célébrant : Mes Frères, si vous voulez que la profession que vous allez faire soit pour le salut de votre âme, deux choses entre autres vous sont nécessaires : la première, que vous soyez véritablement morts au monde ; la seconde, que vous ayez une sincère volonté de vous consacrer tout entiers à Dieu, et de travailler à sa gloire en vous occupant de procurer le salut des enfants. Êtes-vous dans ces dispositions, et persévérez-vous dans votre demande ?

Le Novice : Oui, mon Père ; nous avons une ferme confiance que celui qui a commencé en nous cette bonne œuvre, l'achèvera par sa miséricorde.

Le Célébrant : Mes Frères, puisque vous persistez dans votre bonne volonté, accomplissez avec une confiance pleine de joie, ce que vous avez résolu.

Les Novices prononcent tous ensemble leur vœu, clairement et distinctement, en ces termes :

« Au nom de la très-sainte Trinité, Père, Fils » et Saint-Esprit, en présence de la très-sainte » Vierge, Mère de Dieu, de saint Joseph, de » saint Jean-Baptiste et des saints Anges, moi, » frère....., après m'être éprouvé et avoir » prié Dieu de me faire connaître ma vocation,

» je déclare me consacrer à l'éducation des en-
» fants, dans la Congrégation des Frères de l'Ins-
» truction Chrétienne, et me soumettre pleine-
» ment aux Règles et Statuts de la dite Congrè-
» gation, promettant de les observer exactement ;
» et en conséquence, je fais pour..... vœu
» d'obéissance au Supérieur de ladite Congrè-
» gation. Ainsi, Dieu me soit en aide et sa
» sainte Mère. »

Le Célébrant répondra : « Mes très-chers » Frères, je reçois votre promesse et votre vœu, » et je prie Dieu qu'il daigne vous accorder les » grâces nécessaires pour le bien remplir. »

Le Célébrant bénira comme il suit, les Crucifix que les Frères doivent porter extérieurement sur la poitrine :

Ÿ. Notre secours est dans le nom du Seigneur.

R. Qui a fait le ciel et la terre.

Ÿ. Que le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

Prions

Dieu tout-puissant et éternel, qui avez voulu que notre Sauveur se soit revêtu de l'infirmité de notre chair, et qu'il ait souffert la mort de la croix, pour donner aux

Ÿ. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

R. Qui fecit cœlum et terram.

Ÿ. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Omnipotens, sempiternus Deus, qui humano generi, ad imitandum humilitatis exemplum, Salvatorem nostrum carnem sumere et crucem subire fecisti : concede

propitius; ut et patientiæ
ipsius habere documenta
et resurrectionis consor-
tia mereamur.

Sanctificentur hæc sig-
na crucis in nomine Pa-
tris † et Filii † et Spiri-
tûs Sancti. †
R. Amen.

*Le Célébrant, en donnant les Crucifix aux Frères,
leur dira à chacun :*

Absit tibi gloriari nisi
in cruce Domini nostri
Jesu-Christi.

A Dieu ne plaise que
vous vous glorifiez, si-
non dans la croix de
N.-S. J.-C.

Le Frère baisera le pied du Crucifix, et répondra :

R. Amen.

R. Ainsi soit-il.

*Le Célébrant chantera, immédiatement après,
les versets et les oraisons qui suivent :*

Ÿ. Mihi adhærere Deo
bonum est.

R. Ponere in Domino
Deo spem meam.

Ÿ. Ab ipso enim salu-
tare meum.

R. Ipse est susceptor
meus, non movebor am-
pliis.

Ÿ. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

Ÿ. Il m'est bon de m'at-
tacher au Seigneur :

R. De mettre en Dieu
mon espérance.

Ÿ. Car il est mon sa-
lut.

R. Il est mon asile et
mon appui : je ne serai
plus ébranlé.

Ÿ. Que le Seigneur soit
avec vous.

R. Et avec votre esprit.

Prions

Seigneur, Dieu tout-
puissant, daignez ré-
pandre votre Esprit sur
vos serviteurs qui se
consacrent à votre ser-
vice dans cette Congrè-
gation : faites qu'aides
par votre grâce et persé-
vérant dans leur voca-
tion, ils méritent de par-
venir au royaume des
cieux, avec les petits en-
fants qui leur seront con-
fiés : vous qui vivez et
réglez dans les siècles
des siècles.

R. Ainsi soit-il.

Ÿ. Que le Seigneur soit
avec vous.

R. Et avec votre esprit.

Le Célébrant ajoute :

Que la grâce de Notre
Seigneur Jésus-Christ,
et la charité de Dieu, et
les dons du St-Esprit
soient avec vous tous.

R. Ainsi soit-il.

Que le Dieu tout-puis-
sant, Père †, et Fils †, et
St-Esprit † vous bénisse,

R. Ainsi soit-il.

*La cérémonie sera la même pour les vœux d'un,
de trois et de cinq ans, excepté ce qui est relatif à*

Oremus.

Omnipotens sempi-
terne Deus, dignare Spi-
ritum tuum effundere
super hos famulos tuos
(hunc famulum tuum)
tuo sancto servitio se
consecrantes (conse-
crantem) in hac Congre-
gatione ; fac ut gratiâ
tuâ adjuti (adjutus) et in
vocatione perseverantes
(perseverans), ad reg-
num cœlorum, cum par-
vulis sibi commissis, per-
venire mereantur (me-
reatur) ; qui vivis et reg-
nas, etc.

R. Amen.

Ÿ. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

Gratia Domini nostri
Jesu-Christi, et charitas
Dei, et communicatio
Spiritus sancti sit cum
omnibus vobis.

R. Amen.

Benedicat vos (te) om-
nipotens Deus, Pater †
et Filius † et Spiritus-
Sanctus. †

R. Amen.

la bénédiction du crucifix, que l'on ne reçoit qu'en faisant vœu pour la première fois,

Si plusieurs Frères font vœu en même temps, tous lisent ensemble la formule, et touchent ensuite avec la main le livre des saints Evangiles, en disant : Amen.

VOEU PERPÉTUEL.

Le Célébrant : Mes Frères, que demandez-vous ?

L'un des Frères, au nom des autres : Mon Père, quoique très-indignes, nous demandons humblement la grâce de faire vœu pour toujours dans la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne.

L. C. Vous a-t-on fait connaître vos obligations ? Êtes-vous résolus de les remplir toutes fidèlement ?

L. F. Oui, mon Père ; nous les connaissons, et nous nous confions, pour les garder, dans la bonté infinie de notre Dieu.

L. C. Mes Frères, si vous voulez que la profession que vous allez faire soit pour le salut de votre âme, deux choses entre autres vous sont nécessaires : la première, que vous soyez véritablement morts au monde ; la seconde, que vous ayez une sincère volonté de vous consacrer tout

entiers à Dieu, et de travailler à sa gloire en vous occupant de procurer le salut des enfants. Êtes-vous dans ces dispositions, et persévérez-vous dans votre demande ?

L. F. Oui, mon Père ; nous avons une ferme confiance que Celui qui a commencé en nous cette bonne œuvre, l'achèvera par sa miséricorde.

L. C. Mes Frères, puisque vous persistez dans votre bonne volonté, accomplissez avec une confiance pleine de joie, ce que vous avez résolu. Priez humblement avec nous les Saints de vous obtenir la grâce de persévérer jusqu'à la mort.

Les Frères se prosternent et on récite les litanies suivantes :

Kyrie, eleison. Christe, eleison. Kyrie eleison.

Christe, audi nos. Christe, exaudi nos.

Pater de celis Deus, miserere nobis.

Fili, Redemptor mundi, Deus, miserere nobis.

Spiritus Sancte Deus, miserere nobis.

Sancta Trinitas, unus Deus, miserere nobis.

Sancta Maria, ora pro nobis.

Sancta Dei Genitrix, ora pro nobis.

Sancta Virgo Virginum, ora pro nobis.

Sancte Michaël, ora.

Sancte Gabriël, ora.

Sancte Raphaël, ora.

Omnes sancti Angeli et Archangeli, orate.

Omnes sancti beatorum Spirituum ordines, o.
Sancte Joannes-Baptista, ora pro nobis.

Sancte Joseph, ora.

Omnes sancti Patriarchæ et Prophetæ, orate.

Sancte Petre,

Sancte Paule,

Sancte Andræa,

Sancte Jacobe,

Sancte Joannes,

Sancte Thoma,

Sancte Philippe,

Sancte Bartholomæe,

Sancte Matthæe,

Sancte Simon,

Sancte Thaddæe,

Sancte Matthia,

Sancte Barnaba,

Sancte Luca,

Sancte Marce,

Omnes sancti Apostoli et Evangelistæ, orate.

Omnes sancti Discipuli Domini, orate.

Omnes sancti Innocentēs, orate pro nobis.

Sancte Stephane, ora pro nobis.

Sancte Laurenti, ora.

Sancti Fabiane et Sebastianæ, orate.

Sancti Joannes et Paule, orate.

Sancti Cosma et Damiane, orate.

Sancti Gervasi et Protasi, orate.

Ora pro nobis.

Sancti Rogatiane et Donatiane, orate.

Omnes Sancti Martyres, orate.

Sancte Sylvester, ora pro nobis.

Sancte Gregori,

Sancte Ambrosi,

Sancte Augustine,

Sancte Hieronyme,

Sancte Martine,

Sancte Nicolae,

Sancte Briocæ,

Sancte Guillelme,

Sancte Corentine,

Sancte Tugdualde,

Sancte Paule Leonensis,

Sancte Maclovi,

Sancte Samson,

Sancte Maglori,

Sancte Similiane,

Sancte Melani,

Sancte Paterne,

Sancte Anschari,

Sancte Orienti,

Sancte Austinde,

Sancte Patrici,

Omnes sancti Pontifices et Confessores, orate.

Omnes sancti Doctores, orate.

Sancte Antoni, ora.

Sancte Benedicte, ora.

Ora pro nobis.

Ora pro nobis.

Sancte Bernarde,
 Sancte Dominice,
 Sancte Francisce,
 Sancte Joseph Calasanti,
 Sancte Hieronyme Æmiliane,
 Sancte Vincenti,
 Sancte Yvo,
 Sancte Armagille,
 Sancte Gildasi,
 Sancte Aaron,
 Sancte Mevenne,
 Sancte Judicaël,
 Sancte Georgi,
 Omnes sancti Sacerdotes et Levitæ, orate.
 Omnes sancti Monachi et Eremitæ, orate.
 Sancta Anna, ora.
 Sancta Maria-Magdalena,
 Sancta Agatha,
 Sancta Lucia,
 Sancta Agnes,
 Sancta Cœcilia,
 Sancta Catharina,
 Sancta Anastasia,
 Omnes sanctæ Virgines et viduæ. orate.
 Omnes sancti et Sancti et Sanctæ Dei, intercede
 dite pro nobis.
 Propitius esto, parce nobis, Domine,
 Propitius esto, exaudi nos, Domine.
 Ab omni peccato, libera nos, Domine.

Ora pro nobis.

Ora pro nobis.

Ab insidiis diaboli,
 A morte perpetua,
 A neglectu inspirationum tuarum,
 Per mysterium sanctæ Incarnationis tuæ,
 Per nativitatem tuam,
 Per infantiam tuam,
 Per divinissimam vitam tuam,
 Per crucem et mortem tuam,
 Per resurrectionem tuam,
 Per ascensionem tuam,
 Per adventum Spiritûs-Sancti paracliti,
 In die judicii, libera nos, Domine.
 Peccatores, te rogamus, audi nos.
 Ut nobis parcas,
 Ut nobis indulgeas,
 Ut ad veram pœnitentiam nos perducere
 digneris,
 Ut nosmetipsos in tuo sancto servitio con-
 fortare et conservare digneris,
 Ut mentes nostras ad cœlestia desideria
 erigas,
 Ut Congregationem nostram sanctam regere
 et conservare digneris,
 Ut omnibus benefactoribus nostris sempiterna
 bona retribuas,
 Ut animas nostras, fratrum, propinquorum, et
 benefactorum nostrorum ab æterna damna-
 tione eripias, te rogamus audi nos.

Libera nos, Domine.

Te rogamus, audi nos.

Ut omnibus fidelibus defunctis requiem æternam donare digneris, te rogamus.

Ut nos exaudire digneris, te rogamus.

Fili Dei, te rogamus audi nos.

Ici, le Célébrant, debout et tourné vers les Frères, qui restent prosternés au pied de l'autel, dit :

Nous vous prions de daigner bénir vos serviteurs.

R. Ainsi soit-il.

Nous vous prions de bénir et de sanctifier vos serviteurs.

R. Ainsi soit-il.

Nous vous prions de bénir, de sanctifier vos serviteurs, et de les recevoir pour toujours à votre service.

R. Ainsi soit-il.

Ut hos famulos tuos (hunc famulum tuum) benedicere + digneris.

R. Amen.

Ut hos famulos tuos (hunc famulum tuum) benedicere + et sanctificare + digneris.

R. Amen.

Ut hos famulos tuos (hunc famulum tuum) benedicere, + sanctificare + et in perpetuo tuo obsequio recipere + digneris.

R. Amen.

Le Célébrant se remet à genoux pendant les
Agnus Dei.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Domine.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos, Domine.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Christe, audi nos. Christe, exaudi nos.

Les Frères se lèvent, et le Célébrant debout, tourné vers l'autel, chante les versets et l'oraison qui suivent :

Y. Exaudiat vos (te) Dominus in die professionis vestræ (tuæ).

R. Protegat vos (te) nomen Dei Jacob.

Y. Mittat vobis (tibi) auxilium de sancto,

R. Et de Sion tueatur vos (te).

Y. Memor sit omnis sacrificii vestri (tui).

R. Et holocaustum vestrum (tuum) pingue fiat.

Y. Tribuat vobis (tibi) secundum cor vestrum (tuum).

R. Omne consilium vestrum (tuum) confirmet.

Y. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Suscipe, Domine, famulos tuos sibi morientes (famulum tuum sibi morientem), ut tibi vivat (vivat) ; mundo renunciantes (renun-

Y. Que le Seigneur vous exauce au jour de votre profession.

R. Que le nom du Dieu de Jacob vous protège.

Y. Que de son sanctuaire, il vous envoie son secours.

R. Qu'il veille sur vous du haut de Sion.

Y. Qu'il se souvienne de vos sacrifices.

R. Et que votre holocauste lui soit agréable.

Y. Qu'il vous donne selon votre cœur.

R. Qu'il affermisce vos résolutions, et remplisse tous vos désirs.

Y. Que le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

Prions.

Seigneur, recevez vos serviteurs, qui meurent à eux-mêmes afin de vivre tout pour vous ; qui renoncent au monde pour ne s'attacher qu'à

vous : rendez-les dignes de cette vocation qui les assujettit à vous comme à leur Seigneur, qui les immole tout à vous comme à leur Dieu. Qui vivez et régnez dans les siècles des siècles.

R. Ainsi soit-il.

Les Frères prononcent leur vœu en ces termes :

« Au nom de la très-sainte Trinité, Père, » Fils et Saint-Esprit, en présence de la très-sainte Vierge, Mère de Dieu, de saint Joseph, » de saint Jean-Baptiste et des saints Anges, » moi frère N....., après m'être éprouvé et » avoir prié Dieu de me faire connaître ma » vocation, je déclare me consacrer à l'éducation des enfants dans la Congrégation des » Frères de l'Instruction Chrétienne, et me » soumettre pleinement aux Règles et Statuts » de ladite Congrégation, promettant de les » observer exactement ; et en conséquence, je » fais vœu perpétuel d'obéissance au Supérieur » de ladite Congrégation. Ainsi, Dieu me soit » en aide et sa sainte Mère. »

Le Célébrant répondra : « Mes très-chers » Frères, je reçois votre promesse et votre vœu, » et je prie Dieu qu'il daigne vous accorder » les grâces nécessaires pour le bien remplir. »

ciantem), ut tibi adhæreant (adhæreat) ; et eos (eum) fac vocatione dignos (dignum) quâ tibi mancipantur (mancipatur ut Domino, immolantur (immolatur) ut Deo. Qui vivis et regnas in secula, etc.

R. Amen.

Le Célébrant chante immédiatement après, les versets et l'oraison qui suivent :

Ÿ. Nunc judicium est mundi.

R. Nunc princeps hujus mundi ejicietur foras.

Ÿ. Vivo, jam non ego.

R. Vivit verò in me Christus.

Ÿ. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Omnipotens, sempiternus Deus, qui nos per primæ creationis beneficium à te prodeuntes per sanctæ vocationis gratiam ad te reducis, et in dilecto Filio tuo iterum creas et renovas, annue votis nostris quæ pro famulis tuis (famulo tuo) in hac sacrâ Congregatione tibi hodiè mancipatis (mancipato) suppliciter fundimus, ut novæ creaturæ (nova creatura) in Domino effecti (effectus) vocationi et gratiæ fideles adhæreant (adhæreat), et in optato pater-

Ÿ. Mainteant le monde est jugé.

R. Maintenant le prince de ce monde est chassé au loin.

Ÿ. Ce n'est plus moi qui vis.

R. Mais le Christ vit en moi.

Ÿ. Que le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

Prions.

O Dieu éternel, qui nous ayant fait sortir de vous par le bienfait de notre première création, nous ramenez à vous par la grâce d'une vocation sainte, et nous créez une seconde fois en nous renouvelant en votre Fils bien-aimé, nous vous supplions d'accorder aux humbles prières que nous vous offrons pour vos serviteurs qui viennent de se consacrer à vous dans cette sainte Congrégation, qu'étant devenus de nouvelles créatures dans le

Seigneur, ils demeurent toujours fidèles à la grâce de leur vocation, et qu'ils soient reçus dans le sein tant désiré de votre bonté paternelle, par J.-C. qui vit et règne avec vous dans les siècles des siècles.

R. Ainsi soit-il.

Que le Seigneur Dieu tout-puissant, Père †, et Fils †, et Saint-Esprit †, vous bénisse.

R. Ainsi soit-il.

Après la Messe, le chœur chante le Psaume Laudate pueri Dominum, et le Magnificat.

PSAUME 112.

Serviteurs de Dieu, louez le Seigneur, et célébrez son nom.

Que le nom du Seigneur soit béni, dès maintenant et dans l'éternité.

Depuis l'orient jusqu'à l'occident, le nom du Seigneur est digne de louanges.

Le Seigneur est élevé au-dessus de toutes les nations, et sa gloire est au-dessus des Cieux.

Qui est semblable au Seigneur notre Dieu ? Il habite au haut du ciel,

nae tuæ bonitatis sinu cum eorecipiantur (recipiatur). Qui tecum vivit, etc.

R. Amen.

Benedicat vos (te) omnipotens Deus, Pater † et Filius † et Spiritus Sanctus. †

R. Amen.

Laudate, pueri, Dominum : * laudate nomen Domini.

Sit nomen Domini benedictum, * ex hoc nunc et usque in seculum.

A solis ortu usque ad occasum, * laudabile nomen Domini.

Excelsus super omnes gentes Dominus ; et super cœlos gloria ejus.

Quis sicut Dominus Deus noster, qui in altis habitat ; * et humilia

respicit in cœlo- et in terra ?

Suscitans a terra inopem, * et de stercore erigens pauperem ;

Ut collocet eum cum principibus, * cum principibus populi sui.

Qui habitare facit sterilem in domo, * matrem filiorum lætantem. Gloria.

et ses regards s'abaissent sur tout ce qui est au-dessous de lui dans le ciel et sur la terre.

Il relève le faible abattu ; il fait lever le pauvre de son fumier ;

Pour le placer entre les princes, oui, entre les princes de son peuple !

Il fait que l'épouse stérile obtient la joie d'être mère de plusieurs enfants. Gloire.

CANTIQUE DE LA SAINTE VIERGE.

Magnificat * anima mea Dominum.

Et exultavit spiritus meus * in Deo salutari meo.

Quia respexit humilitatem ancillæ suæ : * ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

Quia fecit mihi magna qui potens est, * et sanctum nomen ejus.

Et misericordia ejus a progenie in progenies, * timentibus eum.

Fecit potentiam in brachio suo ; * dispersit superbos mente cordis sui.

Mon âme glorifie le Seigneur.

Et mon esprit a tressailli de joie en Dieu mon Sauveur.

Parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante : car voici que désormais toutes les générations m'appelleront bienheureuse.

Parce que celui qui est tout-puissant a fait en moi de grandes choses et son nom est saint.

Et sa miséricorde s'étend de génération en génération sur ceux qui le craignent.

Il a déployé la force de son bras ; il a dissipé les desseins que les superbes formaient dans leur cœur.

Il a renversé les puissants de leur trône, et il a élevé les humbles.

Il a comblé de biens ceux qui étaient affamés, et renvoyé pauvres ceux qui étaient dans l'abondance.

Il a pris sous sa protection Israël, son serviteur, se ressouvénant de sa miséricorde.

Ainsi qu'il a parlé à nos pères, à Abraham et à sa postérité, de siècle en siècle. Gloire.

Pendant ces chants, les Frères qui ont fait leur premier vœu et ceux qui ont fait le vœu perpétuel, reçoivent à genoux le baiser de paix du Célébrant, et le donnent ensuite au Supérieur et à ses Assistants, au nom de tous les Frères.

Le soir, a lieu la bénédiction du Saint-Sacrement, après laquelle on chante le TE DEUM.

CANTIQUE POUR ACTIONS DE GRACES.

O Dieu, nous vous louons : nous confessons que vous êtes le souverain Seigneur.

Vous, Père éternel, que toute la terre adore;

Vous, que les Anges, vous que les Cieux et toutes les Puissances;

Deposuit potentes de sede; * et exaltavit humiles.

Esurientes implevit bonis; * et divites dimisit inanes.

Suscepit Israel puerum suum; * recordatus misericordiæ suæ.

Sicut locutus est ad Patres nostros, * Abraham et semini ejus in secula. Gloria Patri.

Te Deum laudamus : te Dominum confitemur.

Te, æternum Patrem, omnis terra veneratur. Tibi omnes Angeli, tibi cœli et universæ Potestates,

Tibi Cherubim et Seraphim incessabili voce proclamant :

Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth.

Pleni sunt cœli et terra majestatis gloriæ tuæ.

Te gloriosus Apostolorum chorus ;

Te Prophetarum laudabilis numerus ;

Te martyrum candidatus laudat exercitus ;

Te per orbem terrarum sancta confitetur Ecclesia.

Patrem immensæ majestatis ;

Venerandum tuum verum et unicum Filium;

Sanctum quoque paracritum Spiritum.

Tu Rex gloriæ, Christe.

Tu Patris sempiternus es Filius.

Tu, ad liberandum suscepturus hominem, non horruisti Virginis uterum.

Tu, devicto mortis aculeo, aperuisti creden-

Vous, que les Chérubins et les Séraphins proclament sans cesse : Saint, Saint, Saint est le Seigneur, Dieu des armées.

Les Cieux et la Terre sont remplis de la majesté de votre gloire.

C'est vous que chante le glorieux chœur des Apôtres.

C'est vous que loue la multitude des Prophètes.

C'est vous qu'exalte l'éclatante armée des Martyrs.

C'est vous que la sainte Eglise célèbre par toute la terre.

Vous, Père d'une immense majesté ;

Et votre adorable Fils, votre vrai, votre unique Fils ;

Et le Saint-Esprit, le Paraclet.

Vous, ô Christ, le Roi de gloire.

Vous qui êtes le Fils éternel du Père.

Vous qui, pour racheter l'homme, voulant vous faire homme, n'avez pas eu horreur de descendre dans le sein d'une Vierge.

Vous qui, après avoir brisé l'aiguillon de la

mort, avez ouvert aux Fidèles le royaume des Cieux.

Vous qui êtes assis à la droite de Dieu, en la gloire de votre Père.

Nous croyons que vous viendrez juger le monde.

Secourez, nous vous en conjurons, vos serviteurs, que vous avez rachetés de votre sang précieux.

Faites que dans votre gloire éternelle, ils soient comptés au nombre de vos Saints.

Sauvez votre peuple, Seigneur, et bénissez votre héritage.

Conduisez vos serviteurs, et soutenez-les jusqu'en l'éternité.

Chacun de nos jours, nous vous bénissons.

Et nous louons incessamment votre nom, et nous le louerons éternellement.

Daignez, Seigneur, pendant ce jour, nous garder de tout péché.

Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous.

Que votre miséricorde, Seigneur, se répande sur nous, selon l'espérance que nous avons mise en vous.

tibus regna cœlorum.

Tu ad dexteram Dei sedes, in gloria Patris.

Judex crederis esse venturus.

Te ergo, quæsumus, tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.

Æterna fac cum sanctis tuis in gloria numerari.

Salvum fac populum tuum, Domine, et benedic hæreditati tuæ.

Et rege eos, et extolle illos usque in æternum.

Per singulos dies benedicimus te.

Et laudamus nomen tuum in seculum, et in seculum seculi.

Dignare, Domine, die isto, sine peccato nos custodire.

Miserere nostri, Domine, miserere nostri.

Fiat misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodum speravimus in te.

In te, Domine, speravi; non confundar in æternum.

Ÿ. Benedicamus Patrem et Filium cum sancto Spiritu.

Ŗ. Laudemus et superexaltemus eum in secula.

Oremus.

Deus, cujus misericordiæ non est numerus et bonitatis infinitus est thesaurus, piissimæ Majestati tuæ pro collatis donis gratias agimus, tuam semper clementiam exorantes, ut qui petentibus postulata concedis, eosdem non deserens, ad præmia futura disponas. Per Christum Dominum nostrum.

Ŗ. Amen.

C'est en vous, Seigneur, que j'ai espéré : je ne serai pas confondu dans l'éternité.

Ÿ. Bénissons le Père et le Fils, avec le Saint-Esprit.

Ŗ. Qu'il soit loué et exalté dans tous les siècles.

Oraison.

O Dieu, dont la miséricorde et la bonté sont inépuisables, nous rendons grâces à votre Majesté pour les bienfaits dont vous nous avez comblés ; et nous adressons des prières continuelles à votre clémence, afin qu'exauçant nos supplications, vous ne nous abandonniez jamais, et que vous nous rendiez dignes des récompenses éternelles.
Par J.-C. N.-S.
Ŗ. Ainsi soit-il.

CHAPITRE III.

*Cérémonies qui se font au départ des Frères
pour les Colonies.*

*On chante le Veni Creator, un Ecclésiastique
fait une instruction, et les Frères prononcent
leur vœu perpétuel. Ces Frères étant assis, douze
autres Frères désignés leur baisent les pieds, pen-
dant que le chœur chante :*

Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui an- noncent l'Evangile de paix, de ceux qui an- noncent les vrais biens!	Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona!
--	--

*Ce chant se répète après chaque verset du
Cantique suivant.*

CANTIQUE DE ZACHARIE.

Béni soit le Seigneur
Dieu d'Israël, parce qu'il
a visité et qu'il a racheté
son peuple.

Et parce qu'il a sus-
cité un puissant Sauveur
en la maison de David,
son serviteur;

Benedictus Dominus
Deus Israël, quia visi-
tavit et fecit redemptio-
nem plebis suæ.

Et erexit cornu salutis
nobis, * in domo David
pueri sui.

Sicut locutus est per
os Sanctorum, * qui a
seculo sunt Propheta-
rum ejus;

Salutem ex inimicis
nostris, * et de manu
omnium qui oderunt nos;

Ad faciendam miseri-
cordiam cum patribus
nostris; * et memorari
testamenti sui sancti.

Jusjurandum quod ju-
ravit ad Abraham pa-
trem nostrum, * datu-
rum se nobis.

Ut sine timore, de
manu inimicorum nos-
trorum liberati, servia-
mus illi.

In sanctitate et justi-
tiam coram ipso, * om-
nibus diebus nostris.

Et tu, puer, Propheta
Altissimi vocaberis : *
preibis enim ante faciem
Domini parare vias ejus.

Ad dandam scientiam
salutis plebi ejus. * in
remissionem peccato-
rum eorum.

Per viscera misericor-
diæ Dei nostri : * in qui-
bus visitavit nos oriens
ex alto.

Illuminare his qui in
tenebris et in umbra

Ainsi qu'il avait pro-
mis par la bouche de ses
saints prophètes, qui ont
été dès les siècles passés,

De nous sauver de nos
ennemis et de la main de
tous ceux qui nous
haïssent;

En faisant miséricorde
à nos pères et en se sou-
venant de sa sainte al-
liance.

Voilà le serment qu'il
a fait à Abraham, notre
père; il a juré qu'il se
donnerait à nous.

Afin que, délivrés de
la main de nos ennemis,
nous le servions sans
crainte.

Dans la sainteté, dans
la justice et sous ses
yeux, tous les jours de
notre vie.

Et toi, enfant, tu seras
appelé le prophète du
Très-Haut : car tu iras
devant la face du Sei-
gneur pour préparer ses
voies.

Pour donner la science
du salut à son peuple, et
la rémission des péchés.

Par les entrailles de
la miséricorde de notre
Dieu, qui, se levant du
haut du ciel, nous a vi-
sités;

Pour éclairer ceux qui
sont assis dans les té-

nèbres et dans l'ombre
de la mort, pour diriger
nos pas dans la voie de
la paix.

*Après le baisement des pieds, on récite les
prières suivantes :*

PRIÈRES POUR L'ITINÉRAIRE.

Ÿ. Que le Seigneur
tout-puissant et miséri-
cordieux vous dirige
dans le chemin de la
paix et du bonheur ; et
que l'ange Raphaël vous
y accompagne, afin que,
la paix et la joie dans
l'âme, vous marchiez
pleins de force et d'ar-
deur au combat qui vous
est proposé. R. Ainsi
soit-il.

Ÿ. Seigneur, ayez pitié
de nous. R. J.-C. ayez
pitié de nous.

Ÿ. Seigneur, ayez pitié
de nous. Notre Père, etc.,
tout bas, jusqu'à :

Ÿ. Et ne nous laissez
pas succomber à la ten-
tation ;

R. Mais délivrez-nous
du mal.

Ÿ. Sauvez vos servi-
teurs ;

R. Car, ô mon Dieu,
ils espèrent en vous.

Ÿ. Secourez-les, Sei-
gneur, du haut du Ciel ;

Ÿ. In viam pacis et
prosperitatis dirigat vos
omnipotens et miseri-
cors Dominus ; et Ange-
lus Raphaël comitetur
vobiscum in via, ut cum
pace, salute et gaudio
ad propositum certamen
curratis. R. Amen.

Ÿ. Kyrie, eleïson.
R. Christe, eleïson.

Ÿ. Kyrie, eleïson. Pa-
ter noster, *tout bas, jus-
qu'à :*

Ÿ. Et ne nos inducas
in tentationem ;

R. Sed libera nos a
malo.

Ÿ. Salvos fac servos
tuos ;

R. Deus meus, speran-
tes in te.

Ÿ. Mitte eis, Domine,
auxilium de sancto ;

R. Et de Sion tuere eos.

Ÿ. Esto eis, Domine,
turris fortitudinis.

R. A facie inimici.

Ÿ. Nihil proficiat ini-
micus in eis,

R. Et filius iniquitatis
non apponat nocere eis.

Ÿ. Benedictus Domi-
nus die quotidie,

R. Prosperum iter fa-
ciat eis Deus salutarium
nostrorum.

Ÿ. Vias tuas, Domine,
demonstra eis.

R. Et semitas tuas
edoce eos.

Ÿ. Utinam dirigantur
viæ eorum.

R. Ad custodiendas
justificationes tuas.

Ÿ. Erunt prava in di-
recta ;

R. Et aspera in vias
planas.

Ÿ. Angelis suis Deus
mandavit de eis,

R. Ut custodiant eos
in omnibus viis suis.

Ÿ. Domine, exaudi
orationes nostras ;

R. Et clamor noster ad
te veniat.

R. Et de la sainte Sion,
protégez-les.

Ÿ. Soyez pour eux,
Seigneur, une tour forte
et imprenable,

R. En présence de
l'ennemi ;

Ÿ. Que l'ennemi ne
prévaille point contre eux ;

R. Et que le fils d'ini-
quité ne les fasse point
tomber dans ses pièges !

Ÿ. Béni soit le Sei-
gneur, aujourd'hui et
toujours !

R. Que Dieu notre
Sauveur leur accorde un
heureux voyage.

Ÿ. Seigneur, montrez-
leur vos voies ;

R. Et daignez leur in-
diquer vos sentiers.

Ÿ. Puissent tous leurs
pas être dirigés ;

R. Dans l'observation
de vos commandements.

Ÿ. Les sentiers tortueux
deviendront droits ;

R. Et leurs aspérités
s'aplaniront.

Ÿ. Dieu les a confiés
à la garde de ses Anges ;

R. Afin qu'ils les con-
duisent dans toutes leurs
voies.

Ÿ. Seigneur, exaucez
nos prières ;

R. Et que nos cris
s'élèvent jusqu'à vous.

Ÿ. Que le Seigneur
soit avec vous ;
R. Et avec votre esprit.

Prions.

O Dieu, par qui les enfants d'Israël traversèrent autrefois, à pied sec, les eaux de la mer Rouge; vous qui, au moyen d'une étoile que vous fîtes briller à leurs yeux, conduisîtes jusqu'à votre berceau les trois Mages, accordez à vos serviteurs, nous vous en conjurons, un temps calme et un heureux voyage, afin que, sous la conduite de leurs saints Anges, ils aient le bonheur de parvenir au terme de leur destination, et enfin au port du salut éternel.

O Dieu, qui après avoir fait sortir de Ur, en Chaldée, votre serviteur Abraham, l'avez protégé dans tous ses voyages, daignez, nous vous en supplions, protéger aussi vos serviteurs que voici devant vous : ils sont prêts, Seigneur, soyez propice à leur départ; soyez leur consolation durant la route, leur ombrage

Ÿ. Dominus vobiscum.
R. Et cum Spiritu tuo.

Oremus.

Deus, qui filios Israel per maris medium sicco vestigio ire fecisti, quæque tribus Magis iter ad te, stella duce, pandisti; tribue famulis tuis, quæsumus, iter prosperum tempusque tranquillum; ut, Angelo tuo sancto comite, ad eum quo pergunt locum, ac demum ad æternæ salutis portum pervenire feliciter valeant.

Deus, qui Abraham puerum tuum de Ur Chaldæorum eductum, per omnes suæ peregrinationis vias illæsum custodisti, quæsumus, ut hos famulos tuos custodire digneris : esto eis, Domine, in procinctu suffragium, in viâ solatium, in æstu umbraculum, in pluvîâ et frigore tegumentum, in lassitudine vehiculum, in ad-

versitate præsidium, in lubrico baculus, in naufragio portus; ut, te duce, quo tendunt, prosperè perveniant.

Adesto, quæsumus, Domine : supplicationibus nostris, et viam famulorum tuorum in salutis tuæ prosperitate dispone, ut inter omnes viæ et vitæ hujus varietates, tuo semper protegantur auxilio.

Præsta, quæsumus, omnipotens Deus, ut familia tua per viam salutis incedat : et beati Joannis Præcursoris hortamenta sectando, ad eum quem prædixit securâ perveniat, Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum.

R. Amen.
Ÿ. Procedatis cum pace, in nomine Domini.
R. Amen.

contre les ardeurs du soleil, leur vêtement contre l'intempérie des saisons, leur délassement dans les fatigues, leur appui dans l'adversité, leur soutien dans les périls, leur port assuré dans le naufrage ; afin que, guidés par vous, ils arrivent heureusement au but qu'ils se proposent d'atteindre.

Daignez, Seigneur, accueillir favorablement nos humbles prières, bénissez le voyage de vos serviteurs, afin qu'ils l'achèvent heureusement et que, parmi les vicissitudes de la route et toutes celles de cette vie, ils marchent toujours soutenus de votre miséricordieuse protection.

Faites, ô Dieu tout-puissant, que vos enfants ne s'écartent jamais des voies du salut, et que, dociles aux exhortations de votre saint Précurseur Jean-Baptiste, ils aient le bonheur d'arriver à celui qu'il a annoncé, à votre divin Fils Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

R. Ainsi soit-il.
Ÿ. Allez en paix, au nom du Seigneur.
R. Ainsi soit-il

On donne ensuite la bénédiction du Très-Saint Sacrement, après laquelle on chante le Te Deum. On termine par la Consécration à la Très-Sainte Vierge, et le baiser de paix. Pendant que le Clergé se retire, le chœur chante le cantique Magnificat.

CONSÉCRATION A LA SAINTE VIERGE, PAR SAINT
LOUIS DE GONZAGUE.

Sainte Vierge Marie, mon auguste Souveraine, je me mets sous votre sainte garde, et votre toute spéciale protection. Je dépose aujourd'hui, et pour tous les jours, et pour l'heure de ma mort, mon corps et mon âme, dans le sein de votre miséricorde. Je vous confie toutes mes espérances et mes consolations, toutes mes angoisses et mes misères, ma vie et les derniers instants de ma vie : afin que, par votre intercession et par vos mérites, toutes mes actions soient réglées et dirigées selon votre volonté et celle de votre divin Fils.

Ainsi soit-il.

O Domina mea, sancta Maria, me in tuam benedictam fidem ac singularem custodiam, et in sinum misericordiæ tuæ, hodie et quotidie, et in hora exitus me, animam meam, et corpus meum tibi commendo ; omnem spem et consolationem meam, omnes angustias et misérias meas, vitam et finem vitæ meæ tibi commendo et committo : ut per tuam sanctissimam intercessionem, et per tua merita, omnia mea dirigantur opera secundum tuum tuique Filii voluntatem.

Amen.

CHAPITRE IV.

Prières de Règle.

Après la prière du matin, on dira les prières suivantes :

- « Jésus, qui avez dit : Laissez les petits en-
- » fants venir à moi, et qui m'avez inspiré le
- » désir de les conduire vers vous, daignez bé-
- » nir ma vocation, m'assister dans mes tra-
- » vaux, et répandre sur moi l'esprit de force,
- » de charité et d'humilité, afin que rien ne me
- » détourne de votre service, et que, remplis-
- » sant avec zèle les fonctions auxquelles je me
- » suis consacré, je sois du nombre de ceux à
- » qui vous avez promis le salut, parce qu'ils
- » auront persévéré jusqu'à la fin. Ainsi soit-il.
- » Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour
- » nous.
- » Saint Joseph, priez pour nous.
- » Saint Jean-Baptiste, priez pour nous.
- » Saints Anges, intercédez pour nous. »

Salut, ô Reine, Mère	Salve, Regina, Mater
de miséricorde, notre	misericordiæ, vita, dul-
vie, notre douceur, notre	cedo, et spes nostra,

salve. Ad te clamamus, exules filii Evæ; ad te suspiramus, gementes et flentes in hac lacrymarum valle. Eia ergo, advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte. Et Jesum benedictum fructum ventris tui nobis post hoc exilium ostende : o clemens, o pia, o dulcis Virgo Maria!

Ÿ. Ora pro nobissancta Dei genitrix.

R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Oremus.

Omnipotens sempiterna Deus, qui gloriosæ Virginis Matris Mariæ corpus et animam ut dignum Filii tui habitaculum effici mereretur, Spiritu Sancto cooperante, præparasti; da ut ejus commemoratione lætatur, ejus pia intercessionem ab instantibus malis, et a morte perpetua liberemur. Per eundem Christum Dominum nostrum.

Amen.

espérance : salut ! Enfants d'Ève, exilés, nous élevons nos cris vers vous : vers vous nous soupirons, gémissant et pleurant dans cette vallée de larmes. De grâce, ô notre avocate ! tournez vers nous vos regards miséricordieux. Et après cet exil, montrez-nous Jésus, le fruit béni de vos entrailles : ô clément, ô douce, ô tendre Vierge Marie !

Ÿ. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu.

R. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

Prions.

Dieu tout-puissant et éternel, qui par la coopération du Saint-Esprit, avez préparé le corps et l'âme de la glorieuse Vierge Marie, pour en faire une demeure digne de votre Fils, faites que celle dont nous célébrons avec joie la mémoire, nous délivre, par son intercession sainte, des maux qui nous accablent, et de la mort éternelle. Par le même J.-C. notre Seigneur.

Ainsi soit-il.

PSAUME 129.

Des profondeurs de l'abîme, j'ai crié vers vous, Seigneur; Seigneur, écoutez ma voix.

Que vos oreilles soient attentives à la voix de ma prière.

Si vous regardez à nos iniquités, Seigneur; Seigneur, qui pourra subsister devant vous?

Mais la propitiation est en vous, Seigneur; et à cause de votre loi, je vous ai attendu.

Je vous ai attendu à cause de votre parole; mon âme a espéré dans le Seigneur.

Depuis la veille du matin jusqu'à la nuit, Israël espérera dans le Seigneur.

Car dans le Seigneur est la miséricorde et une rédemption immense.

Et il rachètera Israël de toutes ses iniquités.

Ÿ. Donnez leur, Seigneur, le repos éternel.

R. Et que la lumière éternelle brille à leurs yeux.

Prions.

O Dieu, qui aimez à sauver les hommes et à

De profundis clamavi ad te, Domine; Domine, exaudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendentes, in vocem deprecationis meæ.

Si iniquitates observaveris, Domine; Domine, quis sustinebit?

Quia apud te propitiatio est, et propter legem tuam sustinui te, Domine.

Sustinuit anima mea in verbo ejus : speravit anima mea in Domino.

A custodia matutina usque ad noctem, speret Israel in Domino.

Quia apud Dominum misericordia, et copiosa apud eum redemptio.

Et ipse redimet Israel, ex omnibus iniquitatibus ejus.

Ÿ. Requiem æternam dona eis, Domine.

R. Et lux perpetua luceat eis.

Oremus.

Deus veniæ largitor et humanæ salutis ama-

tor, quæsumus elemē-
tiam tuam, ut nostræ
Congregationis fratres,
propinquos, et benefac-
tores, qui ex hoc seculo
transierunt, beata Maria
semper virgine interce-
dente, cum omnibus
Sanctis tuis, ad perpetu-
æ beatitudinis consor-
tium pervenire concedas.
Per Christum Dominum
nostrum.

Amen.

PRIÈRES AVANT ET APRÈS LE REPAS. (1)

Benedicite R. Domi-
nus.

Ÿ. Oculi omnium in te
sperant, Domine;

R. Et tu das illis es-
cam in tempore oppor-
tuno; aperis tu manum
tuam, et impleas omne
animal benedictione.
(Ps 144).

Gloria Patri, et Filio,
et Spiritui Sancto.

Sicut erat in principio,
et nunc et semper, et in
secula seculorum.

Amen.

pardonnez leurs fautes,
nous implorons votre
clémence en faveur de
nos frères et des bien-
faiteurs de notre Con-
grégation qui sont sortis
de ce monde, afin que,
la bienheureuse Marie
toujours vierge intercé-
dant pour eux, vous leur
accordiez de jouir avec
tous vos Saints, de l'é-
ternelle béatitude. Par
J.-C. Notre-Seigneur.

Ainsi soit-il.

Bénissez R. Seigneur.

Les yeux de toutes vos
créatures se lèvent vers
vous dans l'espérance,
Seigneur;

Vous leur donnez leur
nourriture dans le temps
marqué; vous ouvrez
votre main, et vous ras-
siez tout ce qui respire.

Gloire au Père, et au
Fils, et au Saint-Esprit,

A présent et toujours,
comme dès le commen-
cement, et dans tous les
siècles.

Ainsi soit-il.

(1) Celles qui suivent nous ont été indiquées, dès l'origine,
par notre vénérable Fondateur, lui-même.

Seigneur, ayez pitié de
nous.

Christ, ayez pitié de
nous.

Seigneur, ayez pitié
de nous.

Notre Père, etc.

Et ne nous induisez
point en tentation;

Mais délivrez-nous du
mal.

Prions.

Bénissez-nous, Sei-
gneur, et bénissez les
dons de votre bonté que
nous allons prendre. Par
J.-C. notre Seigneur.

Ainsi soit-il.

Kyrie, eleison.

Christe, eleison.

Kyrie, eleison.

Pater noster, etc.

Ÿ. Et ne nos inducas
in tentationem;

R. Sed libera nos a
malo.

Oremus.

Benedic, Domine,
nos et hæc tua dona,
quæ de tua largitate su-
mus sumpturi. Per Chris-
tum Dominum nostrum.
Amen.

Avant de commencer la lecture, le Lecteur dira :

Donnez-moi votre bé-
nédiction.

Jube, domne, benedi-
cere.

Le Frère Directeur répondra :

Que le Roi de l'éter-
nelle gloire nous fasse
participants de la table
céleste.

Ainsi soit-il.

Mensæ cœlestis parti-
cipes faciat nos Rex
aeternæ gloriæ.

Amen.

*Le soir, au lieu du Ÿ. Oculi omnium, on dira
celui-ci :*

Le Seigneur a perpé-
tué la mémoire de ses
merveilles; il est le Dieu

Memoriam fecit mira-
bilitum suorum miseri-
cors et miserator Do-

minus :

R. Escam dedit timen-
tibus se. (Ps. 110).

de bonté, le Dieu de mi-
séricorde :
Il a donné la nourri-
ture à ceux qui le
craignent.

APRÈS LE REPAS.

En finissant la lecture, le Lecteur dira :

Tu autem, Domine,
miserere nobis.

Et vous, Seigneur,
ayez pitié de nous.
Rendons grâces à
Dieu.

R. Deo gratias.

On se lèvera de table et le Frère Directeur dira :

Y. Confiteantur tibi,
Domine, omnia opera
tua.

Y. Seigneur, que toutes
vos œuvres vous glo-
rifient.

R. Et sancti tui bene-
dicant tibi. (Ps. 144).

Et que vos saints vous
bénissent.

Gloria Patri, etc.

Gloire au Père, etc.

Oremus.

Prions.

Agimus tibi gratias,
omnipotens Deus, pro
universis beneficiis tuis,
qui vivis et regnas in
secula seculorum.

Nous vous rendons
grâces pour tous vos
bienfaits, ô Dieu tout-
puissant, qui vivez et
réglez dans les siècles
des siècles.

Amen.

Ainsi soit-il.

On récite ensuite alternativement le psaume

Miserere, en se rendant à la chapelle.

PSAUME 50.

Miserere mei, Deus,
secundum magnam mi-
sericordiam tuam.

Ayez pitié de moi,
Seigneur, selon votre
grande miséricorde.

Et selon la multitude
de vos bontés, effacez
mon iniquité.

Et secundum multitu-
dinem miserationum
tuarum, dele iniquita-
tem meam.

Lavez-moi de plus en
plus de mes souillures,
et purifiez-moi de mes
péchés.

Amplius lava me ab
iniquitate mea, et a pec-
cato meo munda me.

Car je connais mon
iniquité, et mon péché
est toujours devant moi.

Quoniam iniquitatem
meam ego cognosco, et
peccatum meum contra
me est semper.

J'ai péché contre vous,
contre vous seul ; j'ai
fait le mal en votre pré-
sence : vos paroles se-
ront justifiées, et vous
vaincrez au jour du ju-
gement.

Tibi soli peccavi, et
malum coram te feci, ut
justificeris in sermoni-
bus tuis, et vincas cum
judicaris.

Considérez que j'ai été
conçu dans l'iniquité ;
que ma mère m'a en-
fanté dans le péché.

Ecce enim in iniquita-
tibus conceptus sum, et
in peccatis concepit me
mater mea.

Mais vous, Seigneur,
vous aimez la vérité :
vous m'avez manifesté
les secrets de votre sa-
gesse.

Ecce enim veritatem
dilexisti, incerta et oc-
culta sapientiæ tuæ ma-
nifestasti mihi.

Arrosez-moi avec
l'hyssope, et je serai pu-
rifié ; lavez-moi, et je
deviendrai plus blanc
que la neige.

Asperges me hyssopo,
et mundabor ; lavabis
me, et super nivem deal-
babor.

Vous ferez retentir à
mon oreille la joie et
l'allégresse, et mes os
humiliés tressailliront.

Auditui meo dabis
gaudium et lætitiā, et
exultabunt ossa humi-
liata.

Détournez vos yeux
de mes crimes ; effacez
toutes mes iniquités.

Averte faciem tuam a
peccatis meis, et omnes
iniquitates meas dele.

Créez en moi un cœur

Cor mundum crea in

me, Deus, et spiritum
rectum innova in visce-
ribus meis.

Ne projecias me a fa-
cie tua, et Spiritum sanc-
tum tuum ne auferas a
me.

Redde mihi lætitiā
salutaris tui, et Spiritu
principali confirma me.

Docebo iniquos vias
tuas, et impii ad te con-
vertentur.

Libera me de sangui-
nibus, Deus, Deus, salu-
tis meæ, et exultabit
lingua mea iustitiā
tuam.

Domine, labia mea
aperies, et os meum an-
nuntiabit laudem tuam.

Quoniam si voluisses
sacrificium, dedissem
utique, holocaustis non
delectaberis.

Sacrificium Deo spi-
ritus contribulatus : cor
contritum et humiliatum
Deus, non despicies.

Benigne fac, Domine,
in bona voluntate tua,
Sion, ut ædificentur
muri Jerusalem.

pur, ô mon Dieu ! et re-
nouvez-le au fond de mon
âme, l'esprit de droiture.

Ne me rejetez pas, et
ne retirez pas de moi
votre Esprit saint.

Rendez-moi la joie de
votre salut, et fortifiez-
moi par votre Esprit
souverain.

J'enseignerai vos voies
aux méchants, et les
impies se convertiront
à vous.

O Dieu ! ô Dieu Sau-
veur ! délivrez-moi du
sang, et ma langue pu-
bliera votre justice.

Seigneur, vous ouvri-
rez mes lèvres, et ma
bouche annoncera vos
louanges.

Si vous aviez voulu
un sacrifice, je vous
l'aurais offert ; mais les
holocaustes ne vous sont
point agréables.

Le sacrifice que Dieu
demande est une âme
brisée de douleur : vous
ne dédaignerez pas, ô
mon Dieu ! un cœur
contrit et humilié.

Dans votre amour,
Seigneur, répandez vos
bénédiction sur Sion,
et que Jérusalem voie
relever ses murs.

Alors vous agréerez le
sacrifice de justice, et
les offrandes et les vic-
times : alors on immo-
lera sur votre autel la
chair des taureaux.

Gloire au Père, etc.

Notre Père, etc.

Et ne nous induisez
point en tentation ;

Mais délivrez-nous du
mal.

Que le nom du Sei-
gneur soit béni,

Maintenant et dans
tous les siècles.

Prions.

A cause de votre nom,
Seigneur, accordez la
vie éternelle à tous ceux
qui nous font du bien.

Ainsi soit-il.

Ÿ. Bénissons le Sei-
gneur.

Ŗ. Rendons grâces à
Dieu.

Que les âmes des
fidèles reposent en paix,
par la miséricorde de
Dieu.

Ainsi soit-il.

Tunc acceptabis sacri-
ficium iustitiæ, oblatio-
nes et holocausta : tunc
imponent super altare
tuum vitulos.

Gloria Patri, etc.

Pater noster, etc.

Ÿ. Et ne nos inducas
in tentationem ;

Ŗ. Sed libera nos a
malo.

Ÿ. Sit nomen Domini
benedictum,

Ŗ. Ex hoc nunc et us-
que in seculum.

Oremus.

Retribuere dignare,
Domine, omnibus nobis
bona facientibus, prop-
ter nomen tuum, vitam
æternam.

Amen.

Ÿ. Benedicamus Do-
mino.

Ŗ. Deo gratias.

Fidelium animæ, per
misericordiam Dei, re-
quiescant in pace.

Amen.

CHAPITRE V.

Prières diverses.

HYMNE A LA SAINTE VIERGE.

Veni, Creator, page 95.

Venez, Esprit saint ;
faites descendre sur
nous, du haut des cieux,
un rayon de votre lu-
mière.

Père des pauvres, ve-
nez ; venez, dispensateur
des dons célestes ; ve-
nez, ô vous qui éclairez
les cœurs.

Doux consolateur, hôte
aimable de l'âme, déli-
cieux rafraîchissement :

Dans le travail vous
êtes notre repos, vous
êtes notre abri dans la
chaleur, et notre conso-
lation dans les larmes.

O bienheureuse lu-
mière ! remplissez le
fond des cœurs de ceux
qui vous sont fidèles.

Veni, sancte Spiritus,
Et emitte cœlitus
Lucis tuæ radium.

Veni, pater paupe-
rum ;
Veni, dator munerum ;
Veni, lumen cordium.

Consolator optime,
Dulcis hospes animæ,
Dulce refrigerium ;
In labore requies,
In æstu temperies,
In fletu solatium.

O lux beatissima !
Reple cordis intima
Tuorum fidelium.

Sine tuo numine,
Nihil est in homine,
Nihil est innoxium.

Lava quod est sordi-
dum,
Riga quod est aridum,
Sana quod est saucium.
Flecte quod est rigi-
dum,

Fove quod est frigidum,
Rege quod est devium.

Da tuis fidelibus,
In te confidentibus,
Sacrum septenarium,

Da virtutis meritum,
Da salutis exitum,
Da perenne gaudium.

Amen.

Sans vous, sans votre
secours, il n'y a rien de
pur dans l'homme.

Lavez ses souillures,
guérissez ses plaies, ar-
rosez son âme aride.

Amollissez sa dureté,
échauffez sa froideur,
dirigez ses pas égarés.

Daignez répandre vos
dons sept fois saints sur
ceux qui se confient en
vous avec fidélité.

Accordez-leur les mé-
rites de la vertu, et, à
la fin de leur carrière,
le salut et l'éternelle
joie. Ainsi soit-il.

HYMNE A LA SAINTE VIERGE.

Ave, maris stella,
Dei Mater alma,
Atque semper Virgo,
Felix cœli porta.

Sumens illud Ave,
Gabrielis ore,
Funda nos in pace,
Mutans Evæ nomen.

Solve vincla reis
Profer lumen cæcis,
Mala nostra pelle,
Bona cuncta posce.

Salut, étoile de la mer,
Mère féconde de Dieu,
et toujours Vierge, porte
fortunée du ciel.

Puisque vous avez
agréé le salut de l'ar-
change ; veuillez, en chan-
geant le nom d'Ève, nous
rétablir dans la paix.

Brisez les fers des
coupables, présentez la
lumière aux aveugles,
chassez loin de nous
tous les maux, accordez-
nous tous les biens.

Montrez que vous êtes
notre Mère, et qu'il re-
çoive par vous nos
prières, celui qui, étant
né pour nous, n'a pas
dédaigné d'être votre
fils.

Vierge choisie entre
toutes les Vierges, la
plus douce des Vierges,
obtenez-nous, avec le
pardon de nos crimes,
la douceur et la chas-
tété.

Que par vous notre
vie soit pure, notre route
exempte de danger, afin
qu'admis à contempler
Jésus, nous goûtions les
joies éternelles.

Gloire à Dieu le Père,
honneur au suprême
Rédempteur, louange à
l'Esprit saint, hommage
unique à la Trinité.

Ainsi soit-il.

Ÿ. La grâce a été ré-
pandue sur vos lèvres.

R. C'est pourquoi Dieu
vous a bénie à jamais.

Nous nous réfugions
sous votre protection,
sainte Mère de Dieu :
ne repoussez pas les sup-
plications que nous vous
adressons dans nos né-
cessités ; mais délivrez-
nous de tous les périls,
maintenant et toujours,
Vierge glorieuse et
bénie.

Monstra te esse Ma-
trem,

Sumat per te preces,
Qui pro nobis natus,
Tulit esse tuus.

Virgo singularis,
Inter omnes mitis,
Nos culpis solutos,
Mites fac et castos.

Vitam præsta puram,
Iter para tutum,
Ut videntes Jesum
Semper collætémur.

Sit laus Deo Patri,
Summo Christo decus,
Spiritui Sancto ;
Trinus honor unus.

Amen.

Ÿ. Diffusa est gratia
in labiis tuis.

R. Propterea benedi-
xit te Deus in æternum.

Sub tuum præsidium
confugimus, sancta Dei
Genitrix : nostras de-
precationes ne despicias
in necessitatibus, sed a
periculis cunctis libera
nos semper, Virgo glo-
riosa et benedicta.

Ÿ. Ora pro nobis,
sancta Dei Genitrix.

R. Ut digni efficiamur
promissionibus Christi.

Oremus.

Concede, misericors
Deus, fragilitati nostræ
præsidium, ut qui sanc-
tæ Dei Genitricis memo-
riam agimus, interces-
sionis ejus auxilio, a
nostris iniquitatibus re-
surgamus : per eundem
Christum Dominum
nostrum.

Amen.

PRIÈRE DE SAINT BERNARD.

(*) Memorare, o piissi-
ma Virgo Maria, non
esse auditum a seculo,
quemquam ad tua cur-
rentem præsidia, tua
implorantem auxilia,
tua petentem suffragia,
esse derelictum. Ego tali
animatus confidentia, ad
te, Virgo, Virginum ma-

Ÿ. Sainte Mère de
Dieu, priez pour nous.

R. Afin que nous de-
venions dignes des pro-
messes de J.-C.

Prions.

O Dieu très-miséricor-
dieux ! soutenez notre
faiblesse par votre force,
et faites que nous nous
relevions de nos péchés,
par le secours et l'in-
tercession de la sainte
Mère de Dieu, de la
quelle nous honorons la
mémoire ; par le même
Jésus-Christ, notre Sei-
gneur.

Ainsi soit-il.

(*) N. S. P. le Pape Pie IX a accordé 300 jours d'indulgence
chaque fois qu'on récite cette prière, et une indulgence plé-
nière par mois à ceux qui la récitent tous les jours.

ô Vierge, Mère des Vierges, j'accours à vous; et, gémissant sous le poids de mes péchés, je me prosterne à vos pieds. Daignez, ô mère du Verbe, ne pas mépriser ma prière; mais écoutez-la favorablement, et exaucez-moi.

Ainsi soit-il.

ter, curro et confugio, coram te gemens peccator assisto : noli, mater Verbi, verba mea despicere, sed audi propitia, et exaudi.

Amen.

MEMORARE A SAINT JOSEPH.

Souvenez-vous, ô très-chaste époux de la Vierge Marie, saint Joseph, mon aimable Protecteur, qu'on n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont invoqué votre protection et imploré votre secours, soit resté sans consolation. Plein de confiance en votre pouvoir, je viens en votre présence et me recommande à vous avec ferveur. Ah ! ne dédaignez pas mes prières, ô vous qui êtes appelé le Père du Rédempteur; mais écoutez-les favorablement et daignez les exaucer. Ainsi soit-il.

(Indulgence de trois cents jours, une fois le jour seulement, pour quiconque récite cette prière avec dévotion et un cœur contrit. — Pie IX. Bref du 26 juin 1863.)

AUTRE PRIÈRE A SAINT JOSEPH.

Grand Saint, notre modèle par votre foi, votre pureté angélique, votre vie laborieuse et cachée, et par votre tendre amour pour Jésus et Marie, tout notre désir est de nous rendre dignes, en suivant vos exemples, de votre protection paternelle. Soyez-nous donc propice maintenant et à l'heure de notre mort; obtenez-nous la grâce d'imiter ici-bas vos vertus pour participer à votre récompense dans l'éternité bienheureuse. Ainsi soit-il.

PRIÈRE A SAINT JEAN-BAPTISTE.

Ange du Père éternel, envoyé pour préparer la voie de son Fils, prédicateur de la pénitence, martyr de la vérité, ô saint Jean, qui avez mérité que le Sauveur du monde vous appelât un prophète, et plus qu'un prophète, un nouvel Elie, et le plus saint des enfants des hommes, nous vous honorons dans toutes ces grandeurs et dans tous ces dons que vous avez reçus de Dieu.

Du haut du ciel, où vous jouissez d'une nouvelle gloire et d'un nouveau pouvoir, exercez sur nous votre ministère; aidez-nous à nous convertir pleinement; obtenez à chacun de

nous la grâce de former dans son âme l'image de Jésus-Christ, comme il l'a formée lui-même dans la vôtre, afin que ce divin Jésus que vous avez montré aux hommes sur la terre, se découvre et se donne à nous dans l'éternité. Ainsi soit-il.

PRIÈRE AUX SAINTS ANGES.

Esprits bienheureux, Esprits si saints et si purs, ornés de perfections ineffables ; saint Michel, prince de la milice céleste ; saint Gabriel qui avez annoncé à Marie que *le Seigneur serait avec elle* et que, par *la vertu du Saint-Esprit*, elle deviendrait mère sans cesser d'être Vierge ; saint Raphaël, conducteur du jeune Tobie ; saints Anges qui êtes chargés de *nous garder dans toutes nos voies, de nous porter entre vos mains, de peur que nous ne heurtions contre la pierre*, nous vous invoquons, et pour nous et pour les petits enfants qui nous sont confiés ; soyez leurs guides et soyez aussi les nôtres. Protégez-nous contre les tentations et la malice de l'esprit de ténèbres ; veillez sur les mouvements les plus secrets de nos cœurs, afin que rien n'en ternisse la pureté. Venez, venez à notre secours : nous voulons être désormais attentifs à vos inspirations et fidèles à les

suivre ; nous ne vous contristerons plus par nos résistances ; mais nous serons aussi empressés à accomplir la volonté de Dieu en toutes choses, que vous l'êtes vous-mêmes à obéir à ses ordres. Saints Anges, ne nous quittez point : combattez avec nous et pour nous, jusqu'à ce que nous ayons mérité de vous être réunis dans le séjour de l'éternelle paix et de l'immuable félicité. Ainsi soit-il.

APPENDICE.

CATALOGUE

DES LIVRES DANS LESQUELS LES FRÈRES PEUVENT
FAIRE LEUR LECTURE SPIRITUELLE, SANS DEMANDER
AU SUPÉRIEUR UNE PERMISSION SPÉCIALE.

Adorateur (le parfait) du sacré Cœur de Jésus,
par Nicollet.

Ame unie à Jésus-Christ (l') dans le saint Sacre-
ment de l'Autel, par M^{me} la comtesse de Car-
cado.

Année du Chrétien (l'), par le P. Griffet.

Année apostolique (l'), par Duquesne.

Année sanctifiée, par l'abbé Lasausse.

Bonne journée (la).

Bouquet de la Mission (le).

Catéchisme de la vie intérieure, par M. Olier.

Catholique (le) à la sainte Table, par le même.

Chemin de l'Éternité bienheureuse, par le B. Léonard de Port-Maurice.

Chemin de la Croix (le).

Colloques du Calvaire, par M. Courbon.

Combat Spirituel (le).

Confessions de saint Augustin (les).

Connaissance de Dieu et de soi même (de la), par
Bossuet.

Conseils (les) de la Sagesse.

Considérations sur la Passion de N. S. J.-C., par
le cardinal de la Luzerne.

Consolateur des affligés et des malades, par l'abbé
Martin de Noirliu.

Consolation du Chrétien, par Roissard.

Conversion du Pêcheur (de la), par le P. Salazar.

Dévotion au sacré Cœur de Jésus.

Dévotion à la sainte Vierge, par le P. Gallifet.

Dévotion aux saints Anges gardiens, par le P.
Corret.

Dévotion à saint Louis de Gonzague.

Dévotion envers la Sainte Vierge (la solide et
véritable).

Dévotion au très-saint Cœur de Marie, par le P.
Jean Eudes.

Directeur (le) dans les voies du salut, par Pina-
monti.

Dialogues spirituels, où la perfection chrétienne
est expliquée, par le P. Surin.

Discours de saint Bernard à sa sœur la Reli-
gieuse.

Élévations sur les mystères, par Bossuet.

Entretiens spirituels sur les principaux devoirs des
personnes consacrées à Dieu, et autres qui
tendent à la perfection.

Esprit consolateur (l'), par l'auteur de l'Imitation de la Sainte Vierge.

Esprit (l') de saint François de Sales.

Esprit (l') de sainte Thérèse.

Éternité (l'), s'avance, et nous n'y pensons pas, par le R. P. de Géramb.

Évangile médité (l'), par Duquesne.

Évangile (le saint) de J.-C., expliqué en méditations, par le P. Antoine de Boissieu.

Excellence (l') et la pratique de la dévotion à la Sainte Vierge, par le P. Gallifet.

Exercices spirituels pour se conformer en tout à la Providence de Dieu.

Exercice (le saint) de la présence de Dieu.

Exercices de la vie intérieure, par Gonnellieu.

Exercices spirituels de saint Ignace.

Exercices de l'âme pour se disposer aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, par l'abbé Clément.

Exercices pour la Communion, par le P. Griffet.

Explication des Évangiles par le cardinal de la Luzerne.

Fondements de la vie spirituelle, par Surin.

Grandeurs de Jésus-Christ, par Cochin.

Grandeurs de Marie, par Duquesne.

Guide de la jeunesse chrétienne.

Guide (le) spirituel pour la perfection, par le P. Surin.

Guide (le) spirituel, ou Miroir des âmes religieuses, par Louis de Blois.

Guide spirituel, par le P. Louis du Pont.

Imitation de J.-C.

Imitation de J.-C. méditée, par M. l'abbé Herbet.

Imitation de la Sainte Vierge.

Imitation de la Sainte Vierge et des Saints.

Incendie du divin amour, par saint Laurent-Justinien.

Introduction à la vie et aux actions chrétiennes, par M. Olier.

Instruction sur la Religion, par Gobinet.

Instruction sur les dispositions qu'on doit apporter aux Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, tirées de l'Écriture sainte, des saints Pères, et de quelques autres Saints.

Jésus (l'aimable), par le P. Brignon.

Lectures de piété, par M. Champion.

Lectures de piété, à l'usage des maisons et des communautés religieuses.

Lettres spirituelles de M. Olier.

Manuel du pénitent.

Maximes pour se conduire chrétiennement dans le monde, par l'abbé Clément.

Méditations à l'usage des Frères de l'Instruction chrétienne, par M. l'abbé Maupied.

Méditations (les) de la vie du Christ, par saint Bonaventure.

Méditations et sentiments sur la sainte Communion.

Méditations du P. Louis du Pont.

Méditations selon la méthode de saint Ignace.

Méditations du P. Médaille.

Méditations d'Abely, (Couronne de l'année chrétienne).

Méditations, Soliloques et Manuel de saint Augustin.

Méditations sur l'Eucharistie, par M. l'abbé de la Bouillerie.

Méthodes pour converser avec Dieu.

Mois de Marie (le).

Mois de Jésus (le), ou le mois de Janvier.

Mois angélique (le), par le P. Debrosse.

Mois (le) de la sainte Enfance, par l'abbé Le Tourneur.

Moyens pour opérer son salut, par un Religieux Barnabite.

Nouveau Testament.

Œuvres de saint François de Sales.

Œuvres de Grenade.

Œuvres du P. Nquet.

Œuvres du P. Saint-Jure.

Œuvres du P. Judde.

Œuvres de Massillon.

Œuvres du P. Avrillon.

Œuvres du P. Bourdaloue.

Œuvres de Seigneri.

Œuvres de Vaubert.

Œuvres du P. Népveu.

Œuvres du P. Pallu.

Œuvres de M. Boudon.

Œuvres de Baudran.

Œuvres de M. l'abbé Leguay.

Œuvres de Croiset.

Œuvres de Crasset.

Œuvres spirituelles de Fénelon.

Œuvres spirituelles du P. Berthier.

Œuvres spirituelles du P. Huby.

Œuvres spirituelles de saint Liguori.

Œuvres spirituelles de l'auteur du *Memoriale Vitæ sacerdotalis*. Arvisenet.

Pensez-y bien.

Pratique de la perfection chrétienne, par Rodriguez.

Pratique pour se conserver en la présence de Dieu
Pureté (la vertu de), son excellence, moyen de la
conserver.

Quatre fins de l'homme (les), par M. Rouault.

Réflexions morales par le P. Lallémand.

Religion méditée (la), par M. l'abbé Rohrbacher.

Sacrifice de foi et d'amour au saint Sacrement de
l'Autel, par Gourdan.

Sages entretiens (les).

Sainteté des devoirs de la vie monastique (de la)

Souffrances de Jésus-Christ (les), par le P.
Alleaume.

- Traité de la confiance en Dieu, par M. Languet.
 Traité de l'obéissance, par M. Tronson.
 Traité sur les obligations des Frères des Écoles chrétiennes.
 Traité de la paix intérieure, par Ambroise de Lombez.
 Travail (le saint) des mains, par le P. Thomas Le Blanc.
 Triomphe (le) de l'Homme-Dieu, par M. Louis Besambes.
 Triomphe (le) de la Pureté.
 Vérités chrétiennes, par M. Le Berneur.
 Vertus d'un bon maître (les douze), par le F. Agathon.
 Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, par le P. de Ligny.

FIN DU CATALOGUE.

INDEX

Du Livre des Règles communes.

PREMIÈRE PARTIE.

Règles communes.

Préface du Fondateur de l'Institut.	2
TITRE I ^{er} . — <i>Obéissance religieuse</i>	3
TITRE II. — <i>Pauvreté religieuse</i>	7
TITRE III. — <i>Chasteté religieuse</i>	11
TITRE IV. — <i>Relations des Frères entre eux.</i>	13
TITRE V. — <i>Relations avec les Elèves</i>	16
TITRE VI. — <i>Relations avec les parents et les étrangers.</i>	18
TITRE VII. — <i>Prescriptions diverses.</i>	21
TITRE VIII. — <i>Règlement quotidien</i>	29
TITRE IX. — <i>Fidélité à la Règle</i>	33

DEUXIÈME PARTIE.

Instructions diverses.

CHAPITRE I ^{er} . — <i>Des Vœux</i>	37
§ I. — <i>Le Vœu en général.</i>	<i>Id.</i>
§ II. — <i>Le Vœu d'obéissance</i>	38
CHAP. II. — <i>De l'Oraison mentale</i>	39
§ I. — <i>De la Préparation</i>	<i>Id.</i>

§ II. — Du Corps de l'Oraison.	40
§ III. — De la Conclusion.	41
Avis sur l'Oraison.	<i>Id.</i>
CHAP. III. — De la Vocation.	43
CHAP. IV. — Du Compte de conscience ou Direction.	48
CHAP. V. — La Retraite annuelle.	50
§ I. — Avant la Retraite.	51
§ II. — Pendant la Retraite.	52
§ III. — Après la Retraite.	53
CHAP. VI. — Recommandations et Avis divers.	54
§ I. — Dans quelle intention on doit faire ses actions.	<i>Id.</i>
§ II. — Lever.	55
§ III. — Prière et Oraison.	56
§ IV. — Sainte Messe.	57
§ V. — Confession.	59
§ VI. — Communion.	61
§ VII. — Lecture spirituelle.	62
§ VIII. — Chapelet.	63
§ IX. — Examen particulier.	64
§ X. — Visite au Saint-Sacrement.	65
§ XI. — Indulgences.	66
§ XII. — Etude.	67
§ XIII. — Emplois manuels.	68
§ XIV. — Classes.	69
§ XV. — Repas.	70
§ XVI. — Récréation.	72
§ XVII. — Silence.	73
§ XVIII. — Prière du soir et coucher.	74

CHAP. VII. — Lettre de St Ignace sur l'Obéissance.	75
--	----

TROISIÈME PARTIE.

Cérémonial, Prières de Règle et Prières diverses.

CHAP. I ^{er} . — Cérémonial de la prise d'Habit. — <i>Veni Creator</i>	95
Psaume 121. — <i>Lætatus sum</i>	100
Ps. 132. — <i>Ecce quam bonum</i>	104
CHAP. II. — Cérémonial de la Profession.	105
Vœu perpétuel.	110
Psaume 112. — <i>Laudate pueri</i>	120
Cantique de la sainte Vierge. — <i>Magnificat</i>	121
Cantique pour actions de grâces. — <i>Te Deum</i>	122
CHAP. III. — Cérémonies qui se font au départ des Frères pour les Colonies.	126
Cantique de Zacharie. — <i>Benedictus Dominus</i>	126
Prières pour l'Itinéraire.	128
Consécration à la sainte Vierge par S. Louis de Gonzague.	132
CHAP. IV. — Prières de Règle. — Après la prière du matin.	133
Prières avant et après le Repas.	136
CHAP. V. — Prières diverses. — Invocation au Saint-Esprit. — Prose <i>Veni, Sancte Spiritus</i>	142
Hymne à la très-sainte Vierge. — <i>Ave, maris stella</i>	143
Prière de St Bernard. — <i>Memorare</i>	145
Prière à saint Joseph.	146

Prière à saint Jean-Baptiste	147
Prière aux saints Anges.	148
APPENDICE. — Catalogue des livres dans lesquels les Frères peuvent faire leur lec- ture spirituelle, sans demander au Supé- rieur une permission spéciale	150

FIN DE LA TABLE.



Vannes. — Imp. G. de Lamarzelle.